This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137225 8

SIECLES
DE LOUIS XIV,
ET
DE LOUIS XV,
PAR VOLTAIRE.

TOME TROISIEME.

ÉDITION STÉRÉOTYPE,
D'après le procédé de FIRMIN DIDOT.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPES
DE PIERRE DIDOT L'AÎNÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.
1817.

SIECLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, etc.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siecle, de regarder le point d'où ils sont partis, pour mieux voir les changements qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés : cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, et perfectionner les arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particuliere, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil, quand ils méritaient de l'être; et leurs auteurs furent admis plus

d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premieres dépêches à ses ambassadeurs: les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main; et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fît lire.

A peine Colbert, après la chûte de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, et sur-tout trois millions de tailles. On abolit pour cinq cent mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisi paraît ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette: il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises, et augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Bellievre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon, de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général: le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu-à-peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à

soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux.

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France : les Hollandais sur-tout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers ; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit ; le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi, et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs ; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales, en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année : avant ce temps il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie, timide, ignorante et resserrée, déclamerent en vain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas ré-

flexion que ces marchandises de l'Inde devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'especes qu'on n'en retire, et que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces especes viennent du Pérou et du Mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser; les reines, les princes et toute la cour, fournirent deux millions numéraires de ce temps-là; les cours supérieures donnerent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cents cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéri, en 1694, et que le commerce des Indes languit depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singulieres, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume. Le roi forma encore une compagnie du Nord, en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas,

puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissements à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixieme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissements, dans ses mémoires, qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le sentait pas ; il travaillait pour des ingrats. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix, depuis 1656, et du décri où tomberent les billets de l'épargne, prodigués sous le précédent ministere, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, et retrécit l'esprit ; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossiere d'un marchand, nommé Hazon, qui, consulté par ce ministre, lui dit, « Vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, « et vous l'avez renversée de l'autre », était encore

citée avec complaisance dans ma jeunesse ; et cette anecdote se retrouve dans Moréri. Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple pour qu'on rendît enfin une justice entiere mémoire de ce grand homme. Il avait la mê titude que le duc de Sulli, et des vues n plus étendues. L'un ne savait que ménager, savait faire de grands établissements. Sulli, a [illegible] la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévere; et il fallut que Colbert trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667, et pour celle de 1672. Henri IV secondait l'économie de Sulli; les magnificences de Louis XIV contrarierent toujours le système de Colbert.

Cependant presque tout fut réparé, ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi et des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France, et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout pere de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parcequ'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672 chaque année de ce ministere fut marquée par l'établissement de

quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre les gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessous de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangeres pour la trame des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre céderent à celles des Gobelins. Le vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espece de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers

dans cette ville ; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrieres de Venise, et deux cents de Flandre ; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques de draps de Sédan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquerent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministre acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emporterent, en 1686, ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangeres.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présents.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui ; il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville tout entiere, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire

veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après; et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siecle; aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministere; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite; et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministere gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe; presque tous les autres états, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, éleverent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru

tellement que, depuis les environs du Palais-royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces, et suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur-général Colbert eut, en 1664, la direction des bâtiments, qui est proprement le ministère des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célebre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de Constantin, et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut

outre cinq louis par jour, pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin fut encore plus grande que la magnificence de François I pour Raphaël. Le Bernin, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais, quand il arriva à Paris avec tant d'appareil comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monuments d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessin, exécuté par Louis de Vau et Dorbay. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on est redevable à ce Perrault, que Boileau osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses : il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

Le roi, en faisant bâtir ce louvre, dont l'achèvement est tant desiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de

millions, en bâtissant Trianon, Marly, et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur et par ses difficultés, fut ce canal du Languedoc; qui joint les deux mers, et qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1663, et on le continua sans interruption jusqu'en 1684. La fondation des invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse, et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins; deux cent cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célebrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former pour élever cinq cents gentils-hommes; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir: c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et sur-tout le conseiller d'état Pussort. Il assistait quelquefois

à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premieres lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; ensuite le code des eaux et forêts ; puis des statuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la marine : tout cela suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle établie en faveur des Negres de nos colonies, espece d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. Mais le roi était instruit des lois principales ; il en possédait l'esprit et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non seulement dans le conseil des secrétaires d'état, mais dans celui qu'on appelle le conseil des parties. Il y a de lui deux jugements célebres dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un Persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan, Mehemet

Rizabeg, nous l'avons trouvé instruit dès longtemps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les parlements mêmes, et par l'église; et quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de la Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu-à-peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la premiere année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable; et après la mort du duc d'Épernon, plus de colonel général de l'infanterie: ils étaient trop maîtres; il voulait l'être,

et le devait. Le maréchal de Grammont, simple mestre-de-camp des gardes françaises sous le duc d'Épernon, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton, quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi, qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras, en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant; et ils furent d'une grande ressource pour remonter la cavalerie: ressource importante, depuis trop négligée.

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes et qu'on forma à cet exercice fut celui des fusiliers, établi en 1671.

La maniere dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due tout entiere. Il en fonda des

écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg ; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siege. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houssards : avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régiments de milice, fournis et équipés par les communautés : ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretennes dans la plupart des places frontieres : ils y apprenaient les mathématiques, le dessin, et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les réglements qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban et ses éleves, qui surpasserent le comte de Pagan. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; et on voyait par leur rapport si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis ; récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune.

L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposerent à peine d'aussi considérables; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait; et il eut toujours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complete de la guerre. Il assembla à Compiegne soixante et dix mille hommes, en 1698; on y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissés pourrir dans les ports sont réparés; on en fait acheter en Hollande, en Suede; et, dès la troisieme année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates, dès l'an 1665; et, deux

ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement; mais tandis qu'on fait de nouveaux réglements et de nouveaux efforts il sent déja toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi Charles II insiste sur ce droit que la force, l'industrie et le temps, avaient donné aux Anglais; Louis XIV écrit au comte d'Estrade, son ambassadeur: « Le roi d'Angleterre et son chance-« lier peuvent voir quelles sont mes forces; mais « ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à « l'égard de l'honneur. »

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir, et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de Louis XIV: tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne; il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentiments de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports, pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de ma-

rine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grace. Dans l'année 1672 on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681 il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alleges; et trente galeres sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galeres en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service mille gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre : ce sont les gardes-marines; ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre : on les avait institués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux-de-France dans le corps de la marine; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Étrées fut le premier maréchal, en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer dans tous les genres cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrerent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue, en 1692, lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de

la cour, attaqua avec quarante-quatre voiles une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais; il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouerent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec les forces maritimes se soutinrent toujours dans la guerre de la succession. Le cardinal de Fleuri les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent, mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors; car depuis 1635 jusqu'à 1665 ces établissements avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eu si long-temps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changements Louis XIV fit dans l'état; changements utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le seconderent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent

point été encouragés, et tout cela de concert, et en même temps avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province : par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendants n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de Lamoignon de Bâville : si on avait rempli les vues du roi sur chaque province comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monuments du siecle. Il y en a quelques uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'assujettissant pas tous les intendants au même ordre. Il eût été à desirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espece, des bonnes, des médiocres, et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus; de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés; les matieres y sont peu approfondies et peu exactes ; il faut y chercher souvent avec peine les connaissances dont on a besoin, et qu'un ministre doit trouver sous sa main et embrasser d'un coup-d'œil pour découvrir aisément les forces, les besoins, et les ressources. Le projet était excellent; et une exécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guere voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Rysvick, commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le louvre, les sommes immenses que coûterent les aqueducs et les travaux de Maintenon pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépensé à Paris la cinquieme partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait dans toute son étendue aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du pont royal, et serait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme : elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerçe, dans la procédure ; elle pourrait l'être dans les lois qui reglent les fortunes des citoyens. C'est un très grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal qui ne subsiste plus : ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'état doivent être assujettis à la même loi; on sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents : mais il est à souhaiter sans doute que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la

France n'eût pas perdu tant de citoyens (1). Ce pays cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre, parceque tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier avec une inscription latine, dont le sens est, *à Louis le grand après sa mort.* Don Uslariz, homme d'état, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle Louis XIV *un homme prodigieux.*

Tous les changements qu'on vient de voir dans le gouvernement et dans tous les ordres de l'état en produisirent nécessairement un très grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rebellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importants à donner, chacun songea à ne mériter de graces que celles du souverain; et l'état devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'état pendant

(1) Voyez le chapitre du calvinisme.

tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conspiration, en 1674, imaginée par la Truaumont, gentilhomme normand, perdu de débauches et de dettes, et embrassée par un homme de la maison de Rohan, grand veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de Louvois l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de Caumartin, et se jetant sur un lit de repos : « Il faudra, dit-il, que ce .... Louvois meure ou « moi. » Caumartin ne prit cet emportement que pour une colere passagere ; mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des desseins dangereux. « Les temps « de la fronde sont passés, lui dit-il ; croyez-moi, « vous vous perdrez, et vous ne serez regretté de « personne ». Le chevalier ne le crut pas, il se jeta à corps perdu dans la conspiration de la Truaumont. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maitresse, la marquise de Villiers. Leur but et leur espérance n'étaient pas et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume : ils prétendaient seulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul évènement que produisit ce crime insensé et inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires, aisément réprimées ; les huguenots même furent toujours tranquilles jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes, qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse qui retirèrent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cesserent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblerent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables ; et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvillier et des Voisin ne furent que des orages passagers sous un ciel d'ailleurs serein ; et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatants de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe.

Tous les différents états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les carac-

térisaient. Les militaires, et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice, une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient et qu'ils allaient chez les ministres; et les plus grands commerçants étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'apperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changements.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athenes dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts,

les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables jointes à cette franchise particuliere aux Parisiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talents, sont un témoignage honorable à leur pays; ou c'est le rebut de la nation qui essaie de profiter de la considération qu'elle inspire, ou bien ce sont des émigrants, qui préférent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misere ou la fortune, à l'exemple de leurs peres chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand Henri IV, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes;* ou enfin ce sont des officiers mécontents du ministere, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée: et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans comme du temps de la fronde, sous Louis XIII, et dans les siecles précédents: mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse si long-temps avilie à servir auparavant des sujets trop puissants. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui se seraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs devenus leurs égaux, et très souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un état est florissant.

On a comparé le siecle de Louis XIV à celui

d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance et les évènements personnels soient comparables; Rome et Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde que Louis XIV et Paris: mais il faut se souvenir qu'Athenes a été égale à l'empire romain dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance; il faut encore songer que, s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'Auguste qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrieres, éclairées, qui possedent des arts que les Grecs et les Romains ignorerent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siecle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV.

CHAPITRE XXX.

Finances et réglements.

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence, dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1672, on avait encore l'ingrati-

tude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'état. Un Bois-Guillebert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France*, en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire: la France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689; et même dans cette guerre, le corps de l'état commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du Détail prétendit que, depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraisemblable; cependant ses arguments captieux persuaderent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissants, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'état est ruiné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministere des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministere est le plus odieux, parceque les impôts le sont toujours: il régnait d'ailleurs en général dans la finance autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans, « que la valeur intrinseque du « marc d'argent est de vingt-cinq livres »; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinseque, que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans,

tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. Il commença, comme le duc de Sulli, par arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible ; et, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664 qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert de Croissi, son frere, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande, et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur-général répondit que « depuis « quatre ans on en avait à revendre aux étrangers. »

Pour parvenir à cette heureuse administration il avait fallu une chambre de justice et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changements exigerent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis François I. Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes ; mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits, en 1664.

Il se souvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier

ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne : tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'état, il ordonna, en 1667, que le parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration, il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'état par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain en connaissance de cause les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitants qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'état, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres : mais les étranges abus d'un remede si salutaire avaient tellement irrité Louis XIV, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remede. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les privileges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

Mais, malgré cet édit enregistré en présence du

roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les peres ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui sont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats, il voulut encourager la noblesse, qui défend la patrie, et les agriculteurs, qui la nourissent. Déja, par son édit de 1666, il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitants des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout pere de famille qui avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition.

Il est vrai que le ministre Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangere à l'autre, et même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries.

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des bleds. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministere de Richelieu; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes,

ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit dans cette année malheureuse un arrêt, qui paraissait juste dans son principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile : il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagere devenait pernicieux à la longue et décourageait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt dans un temps de crise et de préjugés, c'eût été soulever les peuples.

Le ministre n'eut d'autre ressource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes bleds que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'état; et l'ordre que M. Colbert avait déja remis dans les finances rendit cette perte légere.

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à l'exportation du bled: chaque intendant dans sa province se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine ; on ne put, dans les bonnes années, vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé ; tout le conseil craignait que le commerce du bled ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que

l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur, alors plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration étant florissantes, empêcherent Colbert de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministere: elle est grande; mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est mal-aisé de détruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre pendant cent années entieres, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un ministere plus éclairé a tiré la France d'une misere profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à-peu-près semblables à celles dont on use en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtiments et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais, impôts en partie, rentes, charges nouvelles, augmentation de gages; enfin ce qui soutient l'état quelque temps, et l'obere pour des siecles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que

dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industrieux, et le commerce : on voit que le roi, possédant très peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitants, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaire. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri IV, elle reparut dans tout le regne de Louis XIII, et infecta sur-tout les derniers temps de Louis XIV.

Enfin Sulli enrichit l'état par une économie sage, que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et pere de famille avec son peuple. Colbert soutint l'état, malgré le luxe d'un maître fastueux qui prodiguait tout pour rendre son regne éclatant.

On sait qu'après la mort de Colbert, lorsque le roi se proposa de mettre le Pelletier à la tête des

finances, le Tellier lui dit : « Sire, il n'est pas propre « à cet emploi. Pourquoi ? dit le roi. Il n'a pas « l'ame assez dure, dit le Tellier ; Mais vraiment, « reprit le roi, je ne veux pas qu'on traite dure- « ment mon peuple ». En effet ce nouveau ministre était bon et juste. Mais, lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que Colbert avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa premiere ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paie son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple ; il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent massif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin, homme unique en son genre, et tous exécutés sur les desseins de le Brun. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministere ne s'est corrigé que dans nos derniers temps ; ce fut d'altérer les monnaies, de faire

des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts, et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner, en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force, après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit : la finance était alors, comme la physique, une science de vaine conjecture. Les traitants étaient des charlatans qui trompaient le ministere ; il en coûta quatre-vingts millions à l'état. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles breches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'état parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtiments, dans les arts, et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent un état. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au seizieme siecle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté long-temps, si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des espagnols, et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même

en détruisant les flottes françaises ; et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guere que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très misérable.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux, que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens, et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achetent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent ; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remede précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695 : elle fut supprimée à la paix de Ryswick, et rétablie ensuite. Le contrôleur-général, Pontchartrain, vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus, en 1696 : cinq cents particuliers en acheterent : mais la ressource fut passagere, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traiterent de cette affaire, et avancerent l'argent. Le ministere n'eut presque jamais recours

qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixieme que dans l'année 1710. Mais ce dixieme, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies; il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernieres années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite: car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres, en 1668, donnait un marc; et qui devait quarante livres, ne donnait qu'à-peu-près ce même marc, en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangerent le peu qui restait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre Chamillart commença, en 1708, à payer en billets de monnaie, en billets de subsis-

tance, d'ustensile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages considérables, attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin; et cela produisit cent quatre-vingts mille livres: on imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendants des provinces; on inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles faisaient pleurer.

Le contrôleur-général Desmarets, neveu de l'illustre Colbert, ayant, en 1709, succédé à Chamillart, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler

l'état. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année, 1709, montait à deux cent vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'état pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en especes. Enfin il laissa à sa mort deux milliars six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les especes se trouverent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante, en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suede, en Angleterre, à Venise, et en Hollande. Car, lorsqu'un état puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer. Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son regne, dépensa dix-huit

milliars ; ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions, à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlements du royaume ; et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets ; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de paiements. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvé en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de François I, l'état devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'hôtel-de-ville, et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de

Louis XIV avec ceux de Louis XV, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche, en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents millions : et cela est très vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires, au marc de vingt-huit livres, sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730; et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi; c'est-à-dire de l'état, sont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais; il a fallu adopter une partie de leur système de finance, ainsi que leur philosophie; et si, dans un état purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie.

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume, en 1683, et il y en avait environ douze cents, en 1730, de la maniere dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, sous le ministere du cardinal de Fleuri,

fut presque le double du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixieme plus riche en especes circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en matieres d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe: il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690; et vers l'an 1730 on en possédait autant que d'especes circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accru lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes; et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses, et de plus grandes encore, que sous Louis XIV, parceque le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois: tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guere plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous Henri IV; une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes

étoffes sont moins cheres que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode; c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, serait très misérable; un peuple qui, sans ces métaux, mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'especes qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élevera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs; on les entend dans tous les pays du monde; et ces murmures sont presque par-tout ceux des oisifs opulents, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que, presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'éleveraient contre les exactions qui leur enlevent une partie de leur substance; ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées, et de porter le fardeau de l'état sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance; car certai-

nement ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation auxquelles on donne le nom de luxe. Il est évident que les aliments de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs, travail toujours chèrement payé.

On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées: on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la seve, et la force, de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage; cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie; la culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroissements, et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté: les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misere de la campagne ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs, dans ces plaintes vagues, on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres: ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guere de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France; et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques

provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possedent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au nécessaire pour travailler; telle est la nature de l'homme: il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable.

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulents, parceque l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointements et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double: c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires, sont par-tout restés sur l'ancien pied; un électeur, qui reçoit l'investiture de ses états, ne paie que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur Charles IV, au quatorzieme siecle; et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que, tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matieres d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paie du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans: on donne cinq sous numéraires au fantassin, comme on les donnait du temps de Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants, qui vendent leur vie à si bon marché, ne sait qu'attendu le surhaussement des especes et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de Henri IV. S'il le savait, s'il demandait une paie

de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même, la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que, les gains du commerce ayant augmenté, et les appointements de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands ; aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque maniere que les finances de l'état soient administrées, la France possede dans le travail d'environ vingt millions d'habitants un trésor inestimable.

CHAPITRE XXXI.

Des sciences.

Ce siecle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence, du temps de Louis XIII, qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la reli-

gion : les guerres civiles, en France et les querelles du calvinisme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que ne le fut le fanatisme, du temps de Cromwell, en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens, oublié depuis si long-temps, cette vérité était condamnée à Rome ; et la congrégation du saint-office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre, sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand Galilée ayant demandé pardon, à l'âge de soixante et dix ans, d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre.

Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir ; Galilée avait découvert les lois de la chûte des corps ; Torricelli commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne ; on avait fait quelques expériences à Magdebourg : avec ces faibles essais toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors : il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géometre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve : celui de Descartes était trop porté à l'invention ; le premier des mathématiciens ne fit guere que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romanesque réussit, et le peu

de vérités mêlé à ces chimeres nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe, et du moins il en donna un dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimeres du péripatétisme, quoique par d'autres chimeres. Ces deux fantômes se combattirent : ils tomberent l'un après l'autre, et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences, sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis, vers l'an 1655. On sentait déja dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature qu'en l'examinant piece à piece. Cette académie, après les jours de Galilée, et dès le temps de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwell, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles II, rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante ; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société royale, ou plutôt la société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiere, sur le principe de la gravitation, l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, et cent autres inventions qui pourraient à cet

égard faire appeler ce siecle *le siecle des Anglais*, aussi-bien que celui de Louis XIV.

En 1666, M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; et, à la priere de quelques savants, il fit agréer à Louis XIV l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre, et comme l'académie française. Colbert attira d'Italie Dominique Cassini, Huyghens de Hollande, et Roëmer de Danemarck, par de fortes pensions. Roëmer détermina la vitesse des rayons solaires; Huyghens découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne, et Cassini les quatre autres. On doit à Huyghens, sinon la premiere invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvements, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. On a acquis peu-à-peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout systême. Le public fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature, une astronomie qui ne prédisait pas les évènements du monde, une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mere des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges dès que la nature fut mieux connue: on l'étudia dans toutes ses productions.

La géographie reçut des accroissements étonnants. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'observatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne

par Dominique Cassini et par Picard. Elle est continuée vers le nord, en 1683, par la Hire; et enfin Cassini la prolonge, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, et il suffit pour éterniser ce siecle.

On envoie, en 1672, des physiciens à la Caïenne faire des observations utiles. Ce voyage a été la premiere origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, démontré depuis par le grand Newton; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illustré le regne de Louis XV.

On fait partir, en 1700, Tournefort pour le Levant: il y va recueillir des plantes qui enrichissent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La bibliotheque royale, déja nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente mille volumes; et cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans; il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation.

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le Journal des Savants, qui commença en 1665, est le pere de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à-peu-près dans l'histoire ce que l'académie des sciences faisait dans la physique; elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi, de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri IV et sous Louis XIII; et si, depuis 1672, il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs qui d'ailleurs employaient le poison.

Il était très commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes: s'ils surnageaient ils étaient convaincus. Plusieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves, et elles continuerent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était sorcier; et les amulettes, les anneaux constellés, étaient en usage dans les villes: les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors, et les voleurs, passaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province

d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fît tirer son horoscope : on n'entendait parler que de secrets magiques ; presque tout était illusion. Des savants, des magistrats, avaient écrit sérieusement sur ces matieres : on distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des regles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux ; enfin, jusque vers ces temps-là, on n'avait guere adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cometes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comete aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comete ne peut être un signe de la colere divine, parceque cette chevelure est éternelle ; mais que la queue pourrait bien en être un : cependant ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que Bayle écrivit contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes ; cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit que les

peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois, il est très vrai de dire que les rois en sont plus heureux quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévenes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auroient dû être sages : mais, avant ce siecle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'état; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoyens; et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévenes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siecle; et tant d'écrivains ont étendu les lumieres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre, et la gloire du siecle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux-arts.

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'académie des sciences rendit des services à l'es-

prit humain, elle ne mit pas la France au dessus des autres nations : toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie; la véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs étaient Virgile et Ovide; les avocats saint Augustin et saint Jérôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très bien en latin, comme un président de Thou, un chancelier de l'Hospital, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montaigne, de Régnier, de la Satire Ménippée: cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parcequ'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût; ses sermons et ses oraisons funebres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps, furent le modele des orateurs qui l'imiterent et le

surpasserent. L'oraison funebre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé le Grand dans son pays, prononcée par Lingendes, en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence que Fléchier, long-temps après, en prit l'exorde tout entier, aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funebre du vicomte de Turenne.

Balzac, en ce temps-là, donnait du nombre et de l'harmonie à la prose : il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées. Il écrivit au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le « sceptre des rois et la livrée des roses ». Il écrivait de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur : « Je me sauve à la nage dans ma chambre « au milieu des parfums ». Avec tous ces défauts il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes qu'on admira Balzac, dans son temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles, et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des graces légeres de ce style épistolaire qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caracteres des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme constante : on en était redevable à l'aca-

démie française, et sur-tout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement, et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours; mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuerent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des Maximes de François duc de la Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que « l'amour-propre est le mobile de « tout », cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante : c'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser, et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat : c'était un mérite que personne n'avait eu avant lui, en Europe, depuis la renaissance des lettres.

Mais le premier livre de génie qu'on vit en prose, fut le recueil des Lettres provinciales, en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées : il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altere souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célebre Bussy, m'a dit qu'ayant de-

mandé à M. de Meaux quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit : « Les Lettres provinciales ». Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorsque les jésuites ont été abolis, et les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui regne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernieres lettres, ne corrigerent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis long-temps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étala dans la chaire une raison toujours éloquente, fut le P. Bourdaloue, vers l'an 1668 : ce fut une lumiere nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le P. Massillon, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de graces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siecle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher; et jamais il ne songe à plaire.

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler long-temps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son discours sur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministere. Le texte devient une espece de devise, ou plutôt d'é-

nigme, que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage ; c'est dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a consacré.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points des choses qui, comme la morale, n'exigent aucune division, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverse, est encore une coutume gênante, que le P. Bourladoue trouva introduite, et à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par Bossuet, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un si grand homme, s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser mademoiselle Des-Vieux, fille d'un rare mérite. Ses talents pour la théologie et pour cette espece d'éloquence qui la caractérise, se montrerent de si bonne heure que ses parents et ses amis le déterminerent à ne se donner qu'à l'église ; mademoiselle Des-Vieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui (1). Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mere, en 1662, long-temps avant que le P. Bourdaloue fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès que le roi fit écrire en son nom, à son pere, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

(1) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article Bossuet.

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déja donné aux oraisons funebres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funebre de la reine-mere, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom; mais ce discours n'était pas encore digne de lui, et il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funebre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pieces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés : c'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funebre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, et morte entre ses bras, eut le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : « O nuit désastreuse! nuit effroyable! où retentit tout à « coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt! Madame est « morte! etc. » L'auditoire éclata en sanglots, et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pou-

vait guere avoir de succès qu'entre ses mains : il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son Discours sur l'Histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modele ni imitateurs. Si le systême qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savants, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chûte des grands empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorerent ce siecle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité; le Télémaque est de ce nombre. Fénélon, le disciple, l'ami de Bossuet, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme M. de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et sur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thêmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfants de France, dont il fut précepteur, ainsi que Bossuet avait fait son Histoire universelle pour l'éducation de Monseigneur; mais son neveu, le marquis de Fénélon, héritier de la vertu de cet

homme célebre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de Calypso et d'Euchaïs eussent été les premieres leçons qu'un prêtre eût données aux enfants de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original; il n'y a pas dix ratures: il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quiétisme, ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ces occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer: si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans Télémaque une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste; Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente, et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi; quoi qu'après tout il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la premiere nécessité. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'état et non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, qui depuis ébranlerent son trône

dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux, qui insinue d'une maniere si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables : j'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, et si haï de quelques uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévere ont traité le Télémaque avec quelque rigueur : ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monuments d'un siecle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les Caracteres de la Bruyere : il n'y avait pas, chez les anciens, plus d'exemples d'un tel ouvrage que du Télémaque. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les regles, frapperent le public; et les allusions qu'on y trouvait en foule acheverent le succès. Quand la Bruyere montra son ouvrage manuscrit à M. de Malesieux, celui-ci lui dit : « Voilà « de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beau-

« coup d'ennemis ». Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiere, attaquée dans l'ouvrage, fut passée; cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le Télémaque a fait quelques imitateurs; les Caracteres de la Bruyere en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruise à la fois.

L'art délicat de répandre des graces jusque sur la philosophie, fut encore une chose nouvelle dont le livre des Mondes fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parceque la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté, et sur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimere des tourbillons de Descartes.

Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit Bayle en donnant un dictionnaire de raisonnement : c'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave et de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siecle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse, qui, en déclarant son testament valide en France,

malgré la rigueur des lois, dit expressément « qu'un « tel homme ne peut être regardé comme un « étranger ».

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siecle a fait naître ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulieres ou neuves qui le caractérisent et qui le distinguent des autres siecles. L'éloquence de Bossuet et de Bourdalone, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de Cicéron ; c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pélisson composa pour Fouquet : ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'état, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des historiens, mais point de Tite-Live. Le style de la conspiration de Venise est comparable à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modele, et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle : c'est là sur-tout ce qui distingue cet âge illustre ; car pour des savants et des commentateurs, le seizieme et le dix septieme siecle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie ? c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations

les vers furent par-tout les premiers enfants du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon et Cicéron commencerent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; et il y a grande apparence que sans Pierre Corneille le génie des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable qu'il n'était environné que de très mauvais modeles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modeles étaient estimés; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains, qui d'ordinaire sont rampants; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protege sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siecle, ses rivaux, et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le Cid; je remarquerai seulement que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille et Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu en condamnant l'amour de Chimene. Aimer le meurtrier de

son pere, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur : mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser : l'abbé d'Aubignac nous apprend que ce ministre désapprouva Polyeucte.

Le Cid, après tout, était une imitation très embellie de Guillain de Castro, et en plusieurs endroits une traduction. Cinna, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé, qui disait que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la premiere représentation de Cinna, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

Je suis maître de moi comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siecles ! ô mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous :
Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célebre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pieces indignes de lui qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme, ainsi que les fautes considérables d'Homere n'ont jamais empê-

ché qu'il ne fût sublime. C'est le privilege du vrai génie, et sur-tout du génie qui ouvre une carriere, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide, contribuerent tous à former Racine. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine, dans tous ses ouvrages, depuis son Alexandre, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignerent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges séveres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du Cid; et en 1702, quand Athalie, le chef-d'œuvre de la scene, fut représentée chez madame la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de

ne pas rendre justice à Racine. Madame de Sévigné, la premiere personne de son siecle pour le style épistolaire, et sur-tout pour conter des bagatelles avec grace, croit toujours que « Racine n'ira pas « loin ». Elle en jugeait comme du café, dont elle dit « qu'on se désabusera bientôt ». Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

La singuliere destinée de ce siecle rendit Moliere contemporain de Corneille et de Racine. Il n'est pas vrai que Moliere, quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies ; Corneille lui-même avait donné le Menteur, piece de caractere et d'intrigue, prise du théâtre espagnol, comme le Cid ; et Moliere n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la Mere coquette de Quinault, piece à la fois de caractere et d'intrigue, et même modele d'intrigue : elle est de 1664 ; c'est la premiere comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité, qu'avait leur maître : ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux et cette envie dominante de se faire valoir jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. Moliere l'attaqua souvent ; et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes, ainsi que de l'affectation des précieuses, du pédantisme des femmes savantes, de la robe et du latin des médecins. Moliere fut,

si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siecle ; on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Moliere, les symphonies de Lulli, toutes nouvelles pour la nation, et (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bossuet et des Bourdalone se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame, si célebre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se retrouvera plus où un duc de la Rochefoucauld, l'auteur des Maximes, au sortir de la conversation d'un Pascal et d'un Arnaud, allait au théâtre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premieres satires ; car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les Embarras de Paris et sur les noms des Cassaigne et des Cotin ; mais il instruisait cette postérité par ses belles épîtres, et sur-tout par son Art poétique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté et dans les graces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes.

Quinault, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ses illustres contemporains. On sait avec quelle injustice Boileau voulut le dé-

arier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié au graces ; il chercha en vain toute sa vie à humili un homme qui n'était connu que par elles. Le vér table éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne s vers : on sait par cœur des scenes entieres de Qu nault ; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Ital ne pourrait obtenir. La musique française est d meurée dans une simplicité qui n'est plus du go d'aucune nation ; mais la simple et belle nature, q se montre souvent dans Quinault avec tant charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceu qui possedent notre langue, et qui ont le go cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poën comme Armide ou comme Atys, avec quelle id lâtrie il serait reçu ! mais Quinault était moderne.

Tous ses grands hommes furent connus et pr tégés de Louis XIV, excepté La Fontaine. Son e trême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de so même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pa mais le duc de Bourgogne l'accueillit, et il rec dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce princ Il était, malgré son génie, presque aussi simp que les héros de ses fables. Un prêtre de l'oratoir nommé Pouget, se fit un grand mérite d'avo traité cet homme de mœurs si innocentes comm s'il eût parlé à la Brinvilliers et à la Voisin. S contes ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste, de la Reine de Navarre. Si la volupté est dang reuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui insp rent cette volupté. On pourrait appliquer à La Fo taine son aimable fable des Animaux malades de peste, qui s'accusent de leurs fautes : on y pa

donne tout aux lions, aux loups et aux ours; et un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siecles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux qu'on ne met pas à côté des Poussin, des le Sueur, des le Brun, des le Moine, et des Vanloo.

Cependant, vers la fin du regne de Louis XIV, deux hommes percerent la foule des génies médiocres, et eurent beaucoup de réputation : l'un était la Motte-Houdard (1), homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie, et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes : son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui, en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que dans l'art d'écrire on peut être encore quelque chose au second rang.

L'autre était Rousseau, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que la Motte, eut

(1) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article la Motte.

beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte ; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéra, qui demandent de la sensibilité, dans les comédies, qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales, qui veulent de la vérité ; tout cela lui manquait : ainsi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité ; mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans n'a été qu'une mode passagère. Quelques unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite, consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques séveres.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomtable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une

leçon frappante pour tout homme à talents ; mais on ne le considere ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guere de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres ; et à-peu-près vers le temps de la mort de Louis XIV la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siecle, parceque personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui, parcequ'elle a été battue. Les grands hommes du siecle passé ont enseigné à penser et à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succedent ne peuvent guere dire que ce qu'on sait. Enfin une espece de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siecle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siecles de Léon X, d'Auguste, d'Alexandre. Les terres qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité : la véritable raison est que chez les peuples qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent ; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talents ; chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte.

Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premieres beautés, ces grands traits

naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé du Bos, homme d'un très grand sens, qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture vers l'an 1714, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poëme épique que la destruction de la ligue par Henri le grand : il devait ajouter que les embellissements de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzieme et du seizieme siecles, étant proscrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortileges, les métamorphoses, les aventures romanesques, n'étant plus de saison, les beautés propres au poëme épique sont renfermées dans un cercle très étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare des seuls ornements convenables au temps, au sujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carriere remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie; il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une maniere neuve et frappante : tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine tout au plus de caracteres vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé du Bos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caracteres ; mais il faudrait que

la nature en fit. Il s'imagine que ces petites différences qui sont dans les caracteres des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre ; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et sur-tout celle des oraisons funebres, sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des miseres et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun: on est réduit ou à imiter, ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un La Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siecle, après quoi il faut qu'il dégénere.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement, et un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir ; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes: car on peut en peinture et en sculpture traiter cent fois les mêmes sujets ; on peint encore la sainte famille, quoique Raphaël ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art ; mais on ne serait pas

reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art poétique, le Tartuffe.

Il faut encore observer que le siècle passé ayant instruit le présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, et, ce qui est encore bien pis, de livres sérieux inutiles ; mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellents ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexion, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué ; les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis ; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers ; un Bayle sur-tout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations ; un Rapin de Toyras, qui a donné en français la seule bonne Histoire d'Angleterre (1) ; un Saint-Evremond, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce ; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire ; madame d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, qui porta en Allemagne toutes les graces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français ; c'est un mérite et un plaisir dont les

(1) Celle de M. Hume n'avait pas encore paru.

autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France avant le temps qu'on nomme le siecle de Louis XIV. La musique était au berceau: quelques chansons languissantes, quelques airs de voilon, de guitare et de théorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; et Paris même alors n'en avait pas: vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique

et aux arts qui en dépendent ont fait tant de progrès, que sur la fin du regne de Louis XIV on a inventé l'art de noter la danse; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très grands architectes du temps de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie et pour embellir la nôtre. Le même de Brosse, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de Richelieu, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui est aujourd'hui le Palais-royal, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, qui fait tant desirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécene de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves, il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zele et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel de ville mal construit et mal situé; cette place si petite et si irréguliere, qui n'est célebre que par des gibets et de petits feux de joie;

ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reste de barbarie au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous Louis XIII avec le Poussin. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie ; mais, sans nous arrêter à un le Sueur qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un le Brun qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très dignes de recherches. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartements qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de Santerre. Il n'y a guere dans l'Europe de plus vastes ouvrages de peinture que le plafond de le Moine à Versailles ; et je ne sais s'il y en a de plus beaux : Nous avons eu depuis Vanloo, qui chez les étrangers même passait pour le premier de son temps.

Non seulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui, mais, en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éleves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont instruits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques ; ils étudient Raphaël et Michel Ange. C'est un noble hommage que rendit

à Rome ancienne et nouvelle le desir de l'imiter; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie, amassées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour sous des ruines des morceaux tels que les bains d'Apollon, exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles, le tombeau du cardinal de Richelieu, trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la statue équestre de Louis XIV, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le Mercure dont Louis XV a fait présent au roi de Prusse, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Varin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité sur la fin du regne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces quarrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artistes: il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses: celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre,

de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très informe en France avant ce siecle. C'est un des arts les plus agréables et les plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième siecle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présents qu'il ait faits aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'état, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde; je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célebres dans ce siecle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non seulement il n'y avait guere d'excellents chirurgiens qu'en France, mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires : il en fournissait tous ses voisins; et je tiens du célebre Cheselden, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instruments de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était

en Angleterre, et sous le fameux Boerhaave en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable en profitant des lumieres de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidele des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siecle qui commença au temps du cardinal de Richelieu, et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; et s'il l'est en quelques genres, il restera le modele des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux-arts en Europe, du temps de Louis XIV.

Nous avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succedent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli; les bonnes lois, les instituts, les monuments produits par les sciences et par les arts subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de Grégoire VII et de Boniface VIII; ils admirent les temples que les Bramante et les Michel Ange ont élevés, les tableaux des Raphaël, les sculptures des Bernini: s'ils ont de l'esprit, ils

lisent l'Arioste et le Tasse; et ils respectent la cendre de Galilée. En Angleterre on parle un moment de Cromwell: on ne s'entretient plus des guerres de la rose blanche; mais on étudie Newton des années entieres; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'état honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siecle. J'ai appelé ce siecle celui de Louis XIV, non seulement parceque ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parcequ'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant Louis XIV, et à quelques années après lui; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection presque en tous les genres, depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siecles précédents. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de Milton. Il est vrai que plusieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ses peintures, son paradis des sots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre; ses diables qui, de géants qu'ils étaient, se transforment en pygmées, pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or, bâtie en enfer; les canons qu'on tire dans le ciel, les mon-

tagnes qu'on s'y jette à la tête ; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions ; on dit qu'il n'a égalé ni Ovide ni Hésiode dans sa longue description de la maniere dont la terre, les animaux, et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie, qu'on croit trop sèches, et ses inventions, qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes ; telles sont une longue chaussée sur le chaos ; le péché et la mort, amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfants de leur inceste ; et la mort « qui « leve le nez pour renifler à travers l'immensité du « chaos. le changement arrivé à la terre, comme « un corbeau qui sent les cadavres » ; cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec ; ce froid et ce sec avec le chaud et l'humide, qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légere. Enfin on s'est épuisé sur les critiques ; mais on ne s'épuise pas sur les louanges. Milton reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre : on le compare à Homere, dont les défauts sont aussi grands ; et on le met au-dessus du Dante, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorerent le regne de Charles II, comme les Waller, les comtes de Dorset et de Rochester, le duc de Bukingham, etc. on distingue le célebre Dryden, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie : ses ouvrages sont pleins de détails naturels

à la fois et brillants, animés, vigoureux, hardis, passionnés ; mérite qu'aucun poëte de sa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a surpassé. Si Pope, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son Essai sur l'homme, il ne serait pas comparable à Dryden.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise ; c'est là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poëtes.

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit plus cultivé et plus universel ; c'est celle qu'Addisson a possédée : non seulement il s'est immortalisé par son Caton, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance et une noblesse continue, mais ses autres ouvrages de morale et de critique respirent le goût ; on y voit par-tout le bon sens paré des fleurs de l'imagination : sa maniere d'écrire est un excellent modele en tout pays. Il y a du doyen Swift plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'est Rabelais perfectionné.

Les Anglais n'ont guere connu les oraisons funebres : ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très grossiere à Londres avant Charles II, se forma tout d'un coup. L'évêque Burnet avoue dans ses mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il est encore remarquable que ces insulaires sé-

parés du reste du monde, et instruits si tard, aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome, qui a été si long-temps le centre des nations. Marsham a percé dans les ténebres de l'ancienne Égypte : il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de Zoroastre comme le savant Hyde. L'histoire de Mahomet et des temps qui le précedent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'Anglais Sale, qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment, qu'en Angleterre. Depuis Henri VIII jusqu'à Cromwell on avait disputé et combattu comme cette ancienne espece de gladiateurs qui descendaient dans l'arene un cimeterre à la main et un bandeau sur les yeux. Quelques légeres différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles ; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble ; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est sur-tout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systêmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis long-temps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraitre. Le chancelier Bacon avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une maniere nouvelle ; qu'il fallait faire des expériences : Boyle passa sa vie à

en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique ; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, Newton est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature, par laquelle tous les éléments de la matiere s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumiere; avant lui on ne la connaissait pas.

Ses principes mathématiques, où regne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal-à-propos de l'infini, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe, au savant Halley, « qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de « plus près à la Divinité. »

Une foule de bons géometres, de bons physiciens, fut éclairée par ses découvertes, et animée par lui. Bradley trouva enfin l'aberration de la lumiere des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même Halley que je viens de citer eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi en 1698; c'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pole antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la boussole dans toutes les parties du globe connu : le voyage des Argonautes n'était en comparaison que le passage d'une barque d'un bord de riviere à l'autre. A peine a-t-on parlé en Europe du voyage de Halley.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes

choses devenues trop familieres, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, est encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siecle sur les anciens. Boileau en France, le chevalier Temple en Angleterre, s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité: ils voulaient dépriser leur siecle pour se mettre eux-mêmes au-dessus de lui. Cette dispute entre les anciens et les modernes est enfin décidée, du moins en philosophie; il n'y a pas un ancien philosophe qui servé aujourd'hui à l'instruction de la jeunesse chez les nations éclairées.

Locke seul serait un grand exemple de cet avantage que notre siecle a eu sur les plus beaux âges de la Grece; depuis Platon jusqu'à lui il n'y a rien: personne dans cet intervalle n'a développé les opérations de notre ame; et un homme qui saurait tout Platon, et qui ne saurait que Platon, saurait peu, et saurait mal.

C'était, à la vérité, un grec éloquent; son apologie de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations: il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, et les persécuteurs si odieux. On crut long-temps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique; on en fit presque un pere de l'église à cause de son Ternaire, que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matiere est l'autre, que le monde est une figure de douze pentagones, que le feu qui est une pyramide est lié à la terre par des nombres? serait-on bien reçu à prouver l'im-

mortalité et les métempsycoses de l'ame, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant? Ce sont là les raisonnemments qu'on a admirés pendant des siecles; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé l'entendement humain dans un livre où il n'y a que des vérités; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siecle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord. Un Hevelius, à Dantzick, est le premier qui ait bien connu la planete de la lune; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel: parmi les grands hommes que cet âge a produits nul ne fait mieux voir que ce siecle peut être appelé celui de Louis XIV. Hevelius perdit par un incendie une immense bibliotheque; le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Mercator, dans le Holstein, fut en géométrie le précurseur de Newton: les Bernouilli, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme. Leibnitz passa quelque temps pour son rival.

Ce fameux Leibnitz naquit à Leipsick: il mourut en sage, à Hanovre, adorant un Dieu, comme Newton, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe: historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangere qu'elle parait à cette étude; méta-

physicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique ; poëte latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand Newton l'invention du calcul de l'infini, et pour faire douter quelque temps entre Newton et lui.

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problêmes à résoudre, à-peu-près comme on dit que les anciens rois de l'Égypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problêmes que se proposaient les géometres étaient plus difficiles que ces énigmes : il n'y en eût aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle ; Leibnitz servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe, malgré les guerres et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels : les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, allaient étudier à Leyde. Le célebre médecin Boerhaave était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands éleves ont attiré ainsi les étrangers, et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savants dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue par-tout, et par-tout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est

une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie, dans ce siecle, a conservé son ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux Tasse, ni de nouveaux Raphaël; c'est assez de les avoir produits une fois. Les Chiabrera, et ensuite les Zappi, les Filicaia, ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La Mérope de Maffei, et les ouvrages dramatiques de Metastasio sont de beaux monuments du siecle.

L'étude de la vraie physique, établie par Galilée, s'est toujours soutenue malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les Cassini, les Viviani, les Manfredi, les Bianchini, les Zanotti, et tant d'autres, ont répandu sur l'Italie la même lumiere qui éclairait les autres pays; et quoique les principaux rayons de cette lumiere vinssent de l'Angleterre, les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été culitvés dans cette ancienne patrie des arts autant qu'ailleurs, excepté dans les matieres où la liberté de penser donne plus d'essor à l'esprit chez d'autres nations. Ce siecle sur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédents. L'Italie fournit plus de monuments que toute l'Europe ensemble; et plus on a déterré de ces monuments, plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies, répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous long-temps obscurs, et souvent persécutés: ils ont éclairé et

consolé la terre, pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que dans le siecle passé les hommes ont acquis plus de lumieres d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédents.

CHAPITRE XXXV.

Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.

Des trois ordres de l'état le moins nombreux est l'église; et ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'état. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante, on l'a déja dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'état, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siege de Rome, et soutenir les libertés de l'église gallicane, qui sont les droits de l'ancienne église; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculiere, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'état, et ne pas choquer leurs privileges:

tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que Louis XIV eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évêché de Metz n'étant pas même sous-diacre, et le duc de Verneuil qui en avait aussi joui étant séculier.

Ce que payait au roi le clergé de France, et des villes conquises, allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres; et depuis, la valeur des especes ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'état d'environ quatre millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilege de don gratuit se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'état. Les évêques et les abbés étant seigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale: les rois alors n'avaient que leur domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'état par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint

l'immunité, toujours réclamée par l'église, et cette maxime, que son bien est le bien des pauvres : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'état dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre : mais elle allegue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires ; et Louis XIV exigea toujours ces secours de maniere à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paie si peu ; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il paie comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Il est incontestable que l'église de France est de toutes les églises catholiques celle qui a le moins accumulé de richesses. Non seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Cassin, et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense : ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les plus forts ; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'église d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'empire.

Giannone, dans son Histoire de Naples, assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu

du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France : on dit que l'église possede le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions ; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cent mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur ; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais, et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint-siege ; elle dépouille l'état dans l'espace d'un siecle de plus de quatre cent mille marcs d'argent ; ce qui, dans la suite des temps, appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui paient des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvents, les collégiales, les communautés, et tous les autres bénéfices ensemble ; mais s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matiere avec des yeux aussi séveres qu'attentifs, n'ont pu porter

les revenus de toute l'église gallicane séculiere et réguliere au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastere; il y a des moines abbés réguliers qui jouissent de deux cent mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe, et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé, et non moins oisif, possede une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et sur-tout dans les états catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de lois dans presque toute la terre; et si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'état dont la forme subsistât entiere?

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui quand il paie au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années: il emprunte; et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il paie

deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'état et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice; mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de Louis XIII, et dans les derniers états, tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui est le fonds de l'état, demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale, « qu'aucune puissance spirituelle ne peut « priver les rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne « tiennent que de Dieu seul; et que c'est un crime « de lese-majesté au premier chef d'enseigner qu'on « peut déposer et tuer les rois ». C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation: elle fut faite dans un temps où le sang de Henri le grand fumait encore; cependant un évêque de France, né en France, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois

sur ce qui peut concerner l'église. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? mais il en était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire, « que la puissance du pape était pleine, « plénissime, directe au spirituel, indirecte au « temporel, et qu'il avait charge du clergé de dire « qu'on excommunierait ceux qui avanceraient que « le pape ne peut déposer les rois ». On gagna la noblesse, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts pour déclarer la couronne indépendante, et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis le débonnaire. Cet esprit prévalut au point que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur, qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de loi fondamentale. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scenes ne se passaient point à Vienne : c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche.

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les rois, que Jacques I, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangere. Peu-à-peu la raison a prévalu; et Louis XIV

n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Pérès avait recommandé trois choses à Henri IV, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. Louis XIV eut les deux dernieres avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la premiere. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois ; car, si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'état contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les privileges de l'église gallicane contre les prétentions de la cour de Rome : de sorte que les évêques ont regardé les parlements comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs ; et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes, aisées à franchir, ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'est au législateur à les balancer.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

Ce mot de libertés suppose l'assujettissement : des libertés, des privileges, sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'église gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes églises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'O-

rient ; mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'église de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siege de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsqu'après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut son diocese, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *à latere*, avec pouvoir de juger, réformer, dispenser, et lever de l'argent sur les peuples :

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de succéder :

De casser les testaments de ceux qui sont morts sans donner une partie de leur bien à l'église :

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de soixante et dix usurpations contre lesquelles les parlements du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jésuites sous Louis XIV, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlements depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome; et le roi approuva toujours cette vigilance, parcequ'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocese pendant la vacance du siege, et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particuliere aujourd'hui aux rois de France : mais chaque état a les siennes. Les rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'empereur a le droit des premieres prieres; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient de leur seule autorité les évêchés et toutes les prélatures : on voit qu'en 742 Carloman créa archevêque de Maïence ce même Boniface qui depuis sacra Pepin par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monuments du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes : plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'état. Le concours d'un évêque étranger pardissait dan-

gereux ; et la nomination réservée à cet évêque étranger a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore : elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilege de disposer du revenu, et de nommer à quelques bénéfices simples dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunis à la couronne, sous la troisieme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarerent pour les évêques ; et ces prétentions resterent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement, en 1608, sous Henri IV, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume : le clergé se plaignit ; et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à son conseil, et se garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu et Mazarin firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques qui se disaient exempts étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673 ; et le roi n'osa pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les dioceses situés au-delà de la Loire pendant la vacance d'un siege.

Enfin, en 1673, le chancelier Étienne d'Aligre scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refuserent opiniâtré-

ment de se soumettre ; c'était Pavillon, évêque d'Alet, et Caulet, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent long-temps il y a grande apparence que la question n'est pas claire : elle était très obscure ; mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux dioceses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles : ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité ; et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises.

Les deux prélats excommunierent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme : ils avaient eu contre eux le pape Innocent X ; mais quand ils se déclarerent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux Innocent XI, Odescalchi ; ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Alet, dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul, et n'était point ébranlé : il redoubla ses excommunications, et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'église à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes le dédom-

magerent : il gagna à être privé de ses revenus ; et il mourut, en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux, qui se prétendaient chanoines et grands-vicaires, les font sortir de l'église, et les excommunient. Le métropolitain, Montpésat, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires : ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France ; usage qui contredit les libertés gallicanes : mais tous les gouvernements des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts : un moine, nommé Cerle, qui était l'un de ces grands-vicaires, casse et les sentences du métropolitain, et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête, et à être traîné sur la claie ; on l'exécute en effigie : il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus ; persuadé, comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'église, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus en régale, et leurs fauteurs.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient

pour la premiere fois le parti d'un pape ; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions ; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parceque Louis XIV protégeait ce prince : de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe, et de l'église, il fallait que le roi Jacques se fît huguenot, et le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré dans un faubourg de Paris commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annullé sa nomination à ce prieuré : le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement ; et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangere.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son

protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape par une lettre, dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de regle éternelle dans toutes les disputes ; c'est « qu'il vaut mieux sacrifier quelque « chose de ses droits que de troubler la paix ». Le roi, l'église gallicane, les parlements, furent contents. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de quoi séparer à jamais l'église de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de Richelieu et sous Mazarin de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates ; que Rome ne nommât plus pendant six mois de l'année aux bénéfices de Bretagne ; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques par la permission du saint-siege. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation ; Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul, de tous les papes de ce siecle, ne savait pas s'accommoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses : il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions, et plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome ; et il était bien difficile de faire cette scission tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire

un coup hardi lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance :

1. Dieu n'a donné à Pierre et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'église gallicane approuve le concile de Constance, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les regles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'église gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matieres de foi, ne sont sûres qu'après que l'église les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrerent ces quatre propositions dans toute leur étendue ; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestants de l'Europe comme un faible effort d'une église née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du regne de Louis XIV elles commencerent à devenir problématiques ; et le cardinal de Fleuri les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parceque les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans

le ministere du cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Cependant Innocent XI s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma ; de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf dioceses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une église catholique-apostolique, qui ne serait point romaine. Le procureur-général de Harlai, et l'avocat-général Talon le firent assez entendre, quand ils appelerent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclaterent contre l'opiniâtreté du pape qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent XI devint cependant la cause du saint-siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII et Innocent XII suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une maniere moins dure; ils confirmerent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé ; ils refuserent les

bulles aux évêques : enfin ils en firent trop, parceque Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi, et de se voir sans fonctions, demanderent à la cour de France la permission d'appaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était douloureusement affligé des procédés de l'assemblée; chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. Pignatelli, (Innocent XII) plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps : mais ces armes se rouillerent quand on ne combattit plus ; et la dispute resta couverte d'un voile, sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un état qui n'a pas sur ces matieres des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'éleve contre Rome, tantôt on lui cede, suivant les caracteres de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'état sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui ce clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premieres races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal ; absolument inconnue

pendant les guerres civiles et dans les agitations du regne de Louis XIII, et sur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix, et malgré les carmes, de savoir que Lazare et Magdeleine n'étaient point venus en Provence: les bénédictins ne purent faire croire que Denys l'aréopagite eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencerent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait par-tout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, Gaston-Louis de Noailles, frere du cardinal, eut une piété assez éclairée pour enlever, en 1702, et faire jeter une relique conservée précieusement depuis plusieurs siecles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du *nombril de Jésus-Christ*. Tout Châlons murmura contre l'évêque; présidents, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protesterent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, et alléguant la robe de Jésus-Christ conservée à Argenteuil; son mouchoir, à Turin et à Laon; un des clous de la croix, à Saint-Denys; son prépuce, à Rome; le même prépuce, au Puy en Vélai; et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on méprise, et

qui font tant de tort à une religion qu'on révere. Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestants en ont triomphé; mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'église catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siecle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui font la honte de la raison humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du calvinisme au temps de Louis XIV.

Il est affreux sans doute que l'église chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siecles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme: il couvrit la terre de ténebres, mais il ne l'arrosa guere que du sang des animaux; et si quelquefois, chez les Juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouements, tout horribles qu'ils étaient, ne causerent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes: la morale, qui est commune aux hommes de

tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain qui anima les premieres églises contre l'autorité qui hait la résistance en tout genre? Les assemblées secretes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formerent peu-à-peu un état dans l'état; c'était une république cachée au milieu de l'empire. Constantin la tira de dessous terre pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands sieges se trouva en opposition avec l'esprit populaire qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve pour lui résister un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte : ainsi les uns devien-

nent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant Dieu des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les disputes du prêtre Arius (1) contre un évêque, la fureur de dominer sur les ames a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de Dieu, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourments éternels de l'ame, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes; et résister à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet Essai sur les mœurs, que vous avez parcouru, vous a fait voir, depuis Théodose, une lutte perpétuelle entre la juridiction séculiere et l'ecclésiastique; et, depuis Charlemagne, les efforts réitérés des grands fiefs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques.

On disputait peu dans l'église latine aux premiers siecles: les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser; et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'occident rejeta le culte des images au siecle de Charlemagne; un évêque de Turin, nommé Claude, les proscrivit avec chaleur, et retint plusieurs dogmes qui sont encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestants. Ces opinions se perpétuerent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc: elles éclaterent au dou-

(1) Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.

zieme siecle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois ; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles exciterent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de Jean Hus et de Jérôme de Prague et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, renouvelés et différemment expliqués par Luther et Zuingle, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triompherent en Suede et en Danemarck, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adopterent, les mitigerent, et en composerent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Écosse, dans les temps malheureux, une espece de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques, qui avait excité tant de plaintes : il n'a cessé d'être dangereux en Écosse que quand la raison, les lois, et la force, l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir : elle fut sur le point d'être

établie à Venise par la même raison; et elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicants. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouerent le joug de l'Espagne. Geneve devint un état entièrement républicain en devenant calviniste.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses états autant qu'il lui fut possible: elles n'approcherent presque point de l'Espagne: elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les états du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitants des vallées piémontaises ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol et de Cabriere éprouverent en France sous François I. Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a paru dangereuse; il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de François I et de Henri II; mais dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé et les Coligni, devenus calvinistes parceque les Guise étaient catholiques, bouleverserent l'état à l'envi; la légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté, et l'enthousiasme, firent pendant quarante ans du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte, qu'il aimait, sans

être entêté d'aucune, ne put, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne ; et s'il avait voulu détruire cette faction il ne l'aurait pas pu : il la chérit, la protégea, et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à-peu-près la douzieme partie de la nation : il y avait parmi eux des seigneurs puissants ; des villes entieres étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois ; on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné, Montauban, Nismes, dans le Languedoc, Saumur, et sur-tout la Rochelle, qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique, et même son devoir, en accordant au parti le célebre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privileges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main, et que Henri-le-Grand, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV rendit plus célebre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée ; tout seigneur sans haute-justice pouvait admettre trente personnes à son prêche ; l'entier

exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'état: et il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la Trimouille et de Rosni.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne: elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction: cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre, composée de catholiques, rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espece de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse: il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs églises s'assemblaient en synodes, comme l'église gallicane. Ces privileges et beaucoup d'autres incorporerent ainsi les calvinistes au reste de la nation: c'était, à la

vérité, attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté, et l'adresse de ce grand roi, les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de Henri IV, dans la faiblesse d'une minorité, et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses privileges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déja établi en France des cercles, à l'imitation de l'Allemagne : les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait, dans le parti, des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, et sur-tout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des huguenots, précipiterent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants et le zele aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits, dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte et rompues de même: c'est ce qui faisait dire au célebre cardinal Bentivoglio, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises réformées de France offrirent à Lesdiguieres, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées et cent

mille écus par mois. Mais Lesdiguieres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête, et, pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adresserent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnerent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui, conjointement avec son frere Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année le connétable de Luynes mena Louis XIII de province en province: il soumit plus de cinquante villes presque sans résistance; mais il échoua devant Montauban: le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle: elle résistait par elle-même et par les secours de l'Angleterre; et le duc de Rohan, coupable du crime de lese-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix, et après la mort du connétable de Luynes, il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau la Rochelle, toujours ligués contre son souverain avec l'Angleterre et avec les calvinistes du royaume. Une femme (c'était la mere du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, et contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siege. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de Richelieu fit construire à l'exemple de

celle qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle domta la mer et les Rochellois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient: on ôta les siens à Guiton et les privileges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti; et, abandonné des Anglais, quoique protestants, il se liguait avec les Espagnols, quoique catholiques: mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé l'*édit de grace*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'isle de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regarderent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu et si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit: il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyait capable par ses lumieres, par sa puissance, et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicants, que les réformés appe-

laient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importants, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présents et par les graces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'église; laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin Joseph, d'un côté, et deux ministres gagnés, de l'autre, entamerent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'océan.

Richelieu, rebuté, se proposa d'écraser les calvinistes; d'autres soins l'en empêcherent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée: il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grace, les guerres cesserent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et surtout les jésuites, cherchaient à convertir les huguenots; les ministres tâchaient d'attirer quelques

catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterrements, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations et de saccagements, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, et que la maison de Bouillon n'eut plus Sédan; ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles, que des princes, des parlements, et des évêques, exciterent, en prétendant servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un calviniste étranger, nommé Hervart: tous les réformés entrerent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôterent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de résistance.

Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les psaumes de Marot et de Beze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût : ces psaumes, qui avaient charmé la cour de François II, n'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siecle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'état : car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités. Ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots; ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites; les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'état était occupé de grandes choses, et que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénere tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les réformés par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier le Tellier, et Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce-

que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte ; on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; et en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfants : Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes : on les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts et métiers. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours : on défendit par des arrêts toute violence contre eux ; on mêla les insinuations aux sévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la justice.

On employa sur-tout un moyen souvent efficace de conversion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pélisson fut chargé de ce ministère secret : c'est ce même Pélisson, long-temps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori, et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune : il prit

l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes: le roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluni, vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, s'était déja servi de cette méthode. Pélisson, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces: on tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent; de petites sommes distribuées à des indigents enflaient la liste que Pélisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès, que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfants étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfants pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parents.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier, et de Louvois son fils, qui fit d'abord déserter, en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge, et des provinces voisines. Les étrangers se hâterent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemarck, et surtout la ville d'Amsterdam, inviterent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs états, et leur assurerent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine: on ordonna la peine des galeres contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles, aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres: on interdisait leurs temples sur la plus légere contravention: toutes les rentes laissées par testament aux consistoires furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires; on mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestants: les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi, qui étaient protestants, eurent ordre de se défaire de leurs charges: on n'admit plus ceux de cette religion parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureur.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes, et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfants de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis; mais madame Hervart, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zele de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que Pélisson pour en faire.

Enfin les huguenots oserent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblerent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples: on les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très légere étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chefs, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart-d'heure: les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier qui avait dressé l'édit de Nantes: il est au rang des plus fameux martyrs de la secte; et ce nom de Chamier a été long-temps en vénération chez les protestants.

L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant Chomel. On en condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus: la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences

parurent faites à contre-temps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour, et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les peres avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siecle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes: tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestants; les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations: « Je considere la France comme un ma-« lade à qui l'on coupe bras et jambes pour le « traiter d'un mal que la douceur et la patience au-« raient entièrement guéri. »

Louis XIV, qui, en se saisiscant de Strasbourg, en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses états le calvinisme que le temps aurait pu abolir comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une

horrible persécution? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel, et protestants et catholiques, et Français et étrangers, avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France: mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuaderent que les soldats, en se montrant seulement, acheveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise userent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade.*

Les frontieres étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'église. C'était une

espece de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calivinstes, sur-tout celles qu'on croyait les plus faciles: elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinées étaient livrées aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer; il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfants des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs peres; ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'église dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste, que, du sein d'une cour voluptueuse où régnait la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractere; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main, de cette année 1685, conçues en ces termes: « Sa majesté veut qu'on « fasse éprouver les dernieres rigueurs à ceux qui « ne voudront pas se faire de sa religion; et ceux « qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les « derniers, doivent être poussés jusqu'à la derniere « extrémité. »

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près: on

veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on faisait ainsi tomber par-tout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup pour extirper les restes de la religion proscrite: celui qui paraissait le plus fatal fut l'ordre d'arracher les enfants aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parents catholiques; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célebre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un évènement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'église dans le royaume: Gourville, homme très judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secretes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours: c'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les

pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas; c'était bien présumer de sa puissance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés, et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, sur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en signant l'édit, s'écria, plein de joie: *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France.

Louvois, son fils, se trompait encore en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontieres, et toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité: il suffisait de quelques gardes gagnés pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres; elles allerent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées: elles peuplerent des villes entieres. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux: un faubourg entier de Londres

fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y porterent l'art de donner la perfection aux crystaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitants, une quantité prodigieuse d'especes, et sur-tout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellents officiers et des soldats; le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régiments entiers de réfugiés: ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, soudoyaient ceux de France; et ce n'était pas assurément par zele de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance: le neveu du célebre du Quêne, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas prospéré; ceux qui s'y embarquerent périrent pour la plupart: mais enfin il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galeres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux affermis dans leur croyance par les tourments? comment laisser aux galeres des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir,

il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques; et l'année d'après un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la maniere de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus de quatre cent mille dans le royaume; ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier: quelques uns qui rejeterent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements à la mort, étaient trainés sur la claie, et jetés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélytes quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblerent par-tout pour chanter leurs psaumes, malgré la peine de mort décernee contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La secte subsista en paraissant écrasée: elle espéra

en vain, dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume ayant détrôné son beau-pere catholique, soutiendrait en France le calvinisme ; mais dans la guerre de 1701 la rebellion et le fanatisme éclaterent en Languedoc et dans les contrées voisines.

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enflammer les fanatiques. De cent évènements que la fourberie ose prédire, si la fortune en amene un seul, les autres sont oubliés, et celui-là reste comme un gage de la faveur de Dieu, et comme la preuve d'un prodige : si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens ; les enthousiastes l'adoptent, et les imbécilles le croient.

Le ministre Jurieu fut un des plus ardents prophetes. Il commença par se mettre au-dessus d'un Cotterus, de je ne sais quelle Christine, d'un Justus Velsius, d'un Drabitius, qu'il regarde comme gens inspirés de Dieu : ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'Apocalypse et de saint Paul. Ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue, *Jurius propheta.* Il promit la délivrance du peuple de Dieu pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais, et des Cévenes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, échauffés par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicants.

La premiere école de prophétie fut établie dans

une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peira : un vieil huguenot, nommé de Serre, y annonça la ruine de Babylone et le rétablissement de Jérusalem : il montrait aux enfants les paroles de l'Écriture qui disent : « Quand trois ou « quatre sont assemblés en mon nom, mon esprit « est parmi eux; et avec un grain de foi on trans- « portera des montagnes ». Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche; parcequ'il est dit dans saint Matthieu que Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort. Il était hors de lui-même; il avait des convulsions; il changeait de voix; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces regles de démence transmises de siecle en siecle. Les enfants recevaient ainsi le don de prophétie; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévenes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres, qu'on appelait apôtres, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson, d'une famille considérée de Nîmes, homme éloquent et plein de zele, très estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu, non seulement d'avoir rempli son ministere malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correspondances avec les ennemis de l'état : en effet il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes

dans le Languedoc; ce projet écrit de sa main, et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis long-temps, et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interrogerent : il répondit qu'il était l'apôtre de Jésus-Christ, qu'il avait reçu le Saint-Esprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses freres. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit; et les juges le condamnerent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'état, ne vit en lui qu'un saint qui avait scellé sa foi de son sang; et on imprima le martyre de M. de Brousson.

Alors les prophetes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703, un abbé de la maison du Chaila, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mene d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes; on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé du Chaila; ils lui offrent la vie s'il veut être de leur religion; il la refuse : un prophete lui crie : « Meurs donc; « l'esprit te condamne, ton péché est contre toi »;

et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou ; de là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit; ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophetes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de Jérusalem et la chûte de Babylone. Un abbé de la Bourlie paraît tout-à-coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel pere. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévenes à la révolte : on le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté, en 1711, pour avoir trahi le ministere anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier Harlai, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers : il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais, et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puissants secours.

Une grande partie du pays les favorisait secrètement : leur cri de guerre était, « Point d'impôts, « et liberté de conscience ». Ce cri séduit par-tout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu Louis XIV d'extirper

le calvinisme ; mais sans la révocation de l'édit de Nantes on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur : on roue, on brûle les prisonniers ; mais aussi les soldats qui tombent entre les mains des révoltés périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes : il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois, où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout-à-coup comme des bêtes féroces ; ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de Montrevel succéda, en 1704, le maréchal de Villars. Comme il lui étoit plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était Cavalier. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre : c'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable : on l'appelait David dans son parti. De

garçon boulanger il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages; on lui en donna : il vint, suivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régiments de révoltés qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres : ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangeres à la solde de France; mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détacherent de Cavalier les principaux fanatiques : mais ayant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars qu'il avait demandé à ce jeune homme comment il pouvait à son âge avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables. Il répondit que quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait la grande Marie, était sur-le-champ inspirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner. Ayant

fait depuis la même question à Cavalier, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singuliere se faisait après la bataille d'Hochstet. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de Villars lui présenta le brevet de colonel, et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit et haussa les épaules. Cavalier, observé par le ministere, craignit, et se retira en Piémont : de là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français : dès qu'ils se reconnurent ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déja remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats; la contenance de la premiere ligne, composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur : il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier est mort officier général et gouverneur de l'isle de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premieres fureurs conservé que le courage, et ayant peu-à-peu substitué la pru-

dence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Berwick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient du secours du ciel et en recevaient des alliés : on leur faisait toucher de l'argent par la voie de Geneve ; ils attendaient des officiers qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre ; ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celles qu'ils formerent de saisir dans Nîmes le duc de Berwick et l'intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés ; l'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir : plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Berwick fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux : les uns moururent les armes à la main ; les autres sur les roues ou dans les flammes : quelques uns plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouverent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes ; ils marcherent au-devant d'eux, chantant des psaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophetes allerent en Angleterre ; mais trouvant que l'église épiscopale tenait trop de l'église romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine que, ne doutant pas qu'à

vec beaucoup de foi on ne fit beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Par-tout le peuple est peuple, et les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géometres de l'Europe, Fatio Duillier, et un homme de lettres fort savant, nommé Daudé, fussent à la tête de ces énergumenes? Le fanatisme rend la science même sa complice, et étouffe la raison.

Le ministere anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles: on leur permit de déterrer un mort dans le cimetiere de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes; tout se passa juridiquement: la scene finit par mettre au pilori les prophetes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guere réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer; ils ne troublaient plus l'Allemagne depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée, y étaient également protégées par les traités de Westphalie; les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions, par une tolérance politique. Enfin il n'y eut sur la fin de ce siecle que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la

connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du jansénisme.

Le calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondements des états. Le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume; car les réformateurs du seizieme siecle ayant déchiré tous les liens par qui l'église romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, ayant ouvert les portes de ses cloîtres, et remis ses trésors dans les mains des séculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de Calvin et de Luther ait paru sans exciter des persécutions et des guerres.

Mais les jansénistes n'attaquant point l'église, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les constitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur secte méprisée dans presque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très respectables par leurs talents et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient

une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla : ces disputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé Michel Bay, qu'on appelait Baïus, selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la grace et sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté, où toute l'antiquité s'est égarée, et où l'homme n'a guere de fil qui le conduise.

L'esprit de curiosité donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au-delà du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi on a disputé sur tout ce qu'on connaît et sur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles, et celle des théologiens souvent sanglantes et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renversé, et la doctrine de Scot en danger : fâchés d'ailleurs contre Baïus, au sujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférerent soixante et seize propositions de Baïus au pape Pie V. Ce fut Sixte-Quint, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût

à examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour les theses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires et suspectes, sans rien spécifier et sans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la suprême puissance, et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très empêchés en recevant la bulle; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus : l'université députa à Rome pour savoir du saint-pere où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces Flamands un exemplaire de la bulle dans lequel il n'y avait point de virgule du tout : on le déposa dans les archives. Le grand-vicaire, nommé Morillon, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, « quand même il y aurait des erreurs ». Ce Morillon avait raison en politique; car assurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adversaires. Baïus crut Morillon, et se rétracta paisiblement.

Quelques années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs scholastiques que stérile en philosophes, produisit Molina le jésuite, qui crut avoir découvert précisément comment Dieu agit sur les créatures, et comment les créatures lui résistent. Il distingua l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la prédestination à la grace et la prédestination à la

gloire, la grace prévenante et la coopérante; il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moyenne et du congruisme. Cette science moyenne et ce congruisme étaient sur-tout des idées rares: Dieu par sa science moyenne consulte habilement la volonté de l'homme pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa grace; et ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ses arrangements en conséquence pour déterminer l'homme; et ces arrangements sont le congruisme.

Les dominicains espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina « était le précurseur de l'Antechrist. »

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déja entre les mains des grands inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le garderent ni l'un ni l'autre.

Enfin on plaida sérieusement devant Clément VIII; et, à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé Achilles Gaillard, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'église; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne, et qu'on ajusterait ces deux systêmes comme on pourrait. Les dominicains refuserent l'accommodement d'Achilles Gaillard; leur célebre Lemos soutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active: les congrégations se multiplierent sans que personne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les arguments pour et contre à un sens clair. Paul V reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom aussi peu clair par lui-même que les questions que l'on agitait, parceque ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait dans cette dispute des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, Cornelius Jansenius, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de Baïus dans un gros livre sur saint Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devînt chef de secte sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre qui a causé tant de troubles; mais du Verger de Haurane, abbé de Saint-Cyran, ami de Jansenius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demanderent à Rome la condamnation du livre de Jansenius, comme une suite de celle de Baïus, et l'obtinrent en 1641; mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec Jansenius que Dieu commande des choses impossibles; cela n'est ni philosophique ni consolant : mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se

distinguer, et l'inquiétude d'esprit, formerent une secte.

La faculté condamna cinq propositions de Jansenius à la pluralité des voix : ces cinq propositions étaient extraites du livre très fidèlement, quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelerent au parlement comme d'abus ; et la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point ; mais d'un côté un docteur, nommé Habert, soulevait les esprits contre Jansenius : de l'autre le fameux Arnauld, disciple de Saint-Cyran, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence : il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grace efficace ; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un pere qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parents s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée : son génie et les circonstances où il se trouva le déterminerent à la guerre de plume et à se faire chef de parti, espece d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans : on a de lui cent quatre volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques qui honorent le siecle de Louis XIV, et qui font la bibliotheque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des disputes : cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été

oubliés ; il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi : quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea ; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la Sorbonne, et par les jansénistes, et par les jésuites, et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans Jansenius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisieme tome, à la page 138, édition de Paris, 1641, on y lira mot à mot : « Tout cela démontre pleinement et « évidemment qu'il n'est rien de plus certain et de « plus fondamental dans la doctrine de saint Au- « gustin, qu'il y a certains commandements impos- « sibles, non seulement aux infideles, aux aveu- « gles, aux endurcis, mais aux fideles et aux justes, « malgré leurs volontés et leurs efforts, selon les

« forces qu'ils ont ; et que la grace qui peut rendre « ces commandements possibles leur manque ». On peut aussi lire à la page 165, « que Jésus-Christ « n'est pas, selon saint Augustin, mort pour tous « les hommes ».

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé : il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'église de France; mais les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant saint Augustin, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de Liancourt, parcequ'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans Jansenius, et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur Arnauld se signala ; et dans une nouvelle lettre à un duc et pair ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de Jansenius condamnées n'étaient pas dans Jansenius, mais qu'elles se trouvaient dans saint Augustin et dans plusieurs peres ; il ajouta que « saint « Pierre était un juste à qui la grace, sans laquelle « on ne peut rien, avait manqué. »

Il est vrai que saint Augustin et saint Chrysostome avaient dit la même chose ; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints peres ; car ce qui est un objet

si sérieux pour les uns est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi: Arnauld fut condamné et exclus de la Sorbonne en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public; et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines, mendiants, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à Pascal dans ses Provinciales, « qu'il était plus « aisé de trouver des moines que des raisons. »

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grace versatile de Molina; mais ils soutenaient une grace suffisante à laquelle la volonté peut consentir, et ne consent jamais; une grace efficace à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas; et ils expliquaient cela clairement en disant qu'on pouvait résister à cette grace dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnauld et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France: mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire Barnevelt: violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécu-

tion, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance; ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandements, des bulles, des lettres de cachet, et des brochures, parcequ'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui et les jansénistes eurent toujours contre eux l'église et le pape. Une des premieres démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques de France, qui avaient déja dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : « Je condamne de cœur et de bouche la doc« trine des cinq propositions contenues dans le « livre de Cornelius Jansenius, laquelle doctrine « n'est point celle de saint Augustin, que Jansenius « a mal expliquée. »

Il fallut depuis souscrire cette formule : et les évêques la présenterent dans leurs dioceses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : Saint-Cyran et Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastere de Port-Royal-des-champs une maison où s'étaient retirés plusieurs savants vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentiments : ils instrui-

saient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti Racine, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. Pascal, le premier des satiriques français, car Despréaux ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-champs: elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de Jansenius, qu'elles n'avaient pas lu; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que Jansenius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil, d'Aubrai, (il n'y avait point encore de lieutenant de police) alla à Port-Royal-des-champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monasteres: un miracle les sauva.

Mademoiselle Perrier, pensionnaire de Port-Royal de Paris, niece du célebre Pascal, avait mal à un œil; on fit à Port-Royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jésus-Christ. Cette épine était depuis quelque temps à Port-Royal. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avait été sauvée et transportée de Jérusalem au faubourg Saint-Jacques. La malade la baisa; elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fis-

tule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes qui ont long-temps vécu avec elle m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue; et c'est ce qui est bien vraisemblable : mais ce qui ne l'est guere, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtiemes de la terre, à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses qui prétendaient que Cornelius Jansenius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle eut un si grand éclat que les jésuites écrivirent contre lui. Un P. Annat, confesseur de Louis XIV, publia le Rabat-joie des Jansénistes, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, par un docteur catholique. Annat n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que, si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite Perrier, c'était pour lui prouver que Jésus est mort pour tous, et non pour plusieurs. Tous sifflerent le P. Annat. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-Royal une sœur Gertrude guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de

succès : le temps était passé ; et sœur Gertrude n'avait point un Pascal pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples : on renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de Henri le grand, médité par Barriere, exécuté par Châtel, leur écolier; le supplice du P. Guinard, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Pascal fit plus, il les rendit ridicules. Ses Lettres provinciales, qui paraissaient alors, étaient un modele d'éloquence et de plaisanteries. Les meilleures comédies de Moliere n'ont pas plus de sel que les premieres lettres provinciales : Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernieres.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux : on attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands ; on les aurait déterrées aussi-bien chez des casuistes dominicains et franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes ; dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France.

Mais il leur arriva dans leurs querelles la même chose à-peu-près qu'au cardinal Mazarin : les Blot, les Marigny et les Barbançon avaient fait rire toute la France à ses dépens ; et il fut le maître de la France. Ces peres eurent le crédit de faire brûler les Lettres provinciales par un arrêt du parlement de Provence ; ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-Royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvents ; on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signerent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espece d'hommes oisifs qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution. Quatre prélats, Arnauld, évêque d'Angers, frere du docteur ; Buzanval, de Beauvais ; Pavillon, d'Alet ; et Caulet, de Pamiers, le même qui depuis résista à Louis XIV sur la régale, se déclarerent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire composé par le pape Alexandre VII lui-même, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques et même par le parlement. Alexandre VII, indigné, nomma neuf évêques français pour faire le procès aux

quatre prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansenius, Rospigliosi, devenu pape sous le nom de Clément IX, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à signer sincèrement le formulaire, au lieu de purement et simplement : ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de Jansenius. Les quatre évêques donnerent quelques petites explications ; l'ascortise italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix, qu'on appela la paix de Clément IX, et même la paix de l'église, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que depuis le temps de Baïus les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend : rien n'était plus raisonnable; mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la Bastille, et entre autres Saci, auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses exilées : elles signerent sincèrement, et crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un pere de l'église : il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes;

car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de la Perpétuité de la Foi, dans lequel il fut aidé par Nicole; et ce fut le sujet de la grande controverse entre eux et Claude le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de Clément IX ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une treve passagere; les cabales sourdes, les intrigues, et les injures continuerent des deux côtés.

La duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote; et comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal-des-champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célebres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle: ils substituaient au bel-esprit que la duchesse de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et animé, qui faisait le caractere de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuerent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence; mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve

de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait; on eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimeres, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

La faction des jésuites, toujours irritée des Lettres provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; et enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de madame de Longueville, que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui dont le neveu avait été ministre d'état; lui qui aurait pu être cardinal: le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte, et inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme d'obédience, et où les bulles des papes sont des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question,

« si les cinq propositions se trouvaient en effet dans « Jansenius », était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du fait et du droit occupait les esprits. On proposa enfin, en 1701, un problême théologique, qu'on appela le cas de conscience par excellence : « Pouvait-on « donner les sacrements à un homme qui aurait « signé le formulaire en croyant dans le fond de « son cœur que le pape et même l'église peuvent « se tromper sur les faits » ? Quarante docteurs signerent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le droit d'une foi divine et le fait d'une foi humaine; les autres, et même l'archevêque de Cambrai, Fénélon, qui n'était pas content de M. de Noailles, exigerent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna, en 1705, la bulle *Veniam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'est une nouveauté introduite dans l'église de faire signer des bulles à des filles : on fit encore cet honneur aux religieuses de Port-Royal-des-Champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signerent, sans déroger à la paix de Clément IX, et en

se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles, que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastere; le cardinal de Noailles les priva des sacrements; leur avocat fut mis à la Bastille; toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un couvent moins désobéissant; le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maison de fond en comble; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'église et dans le cimetiere, pour les transporter ailleurs.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastere: les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites se rendre nécessaires. Le P. Quesnel, prêtre de l'oratoire, ami du célebre Arnauld, et qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans sa naissance, et les confirmerent quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa derniere perfection.

Je sais même que l'abbé Renaudot, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome, la premiere année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape qui aimait les savants, et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. « Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit « capable d'écrire ainsi ; je voudrais attirer l'auteur « auprès de moi ». C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats qui avait donné en France l'approbation la plus sincere au livre de Quesnel était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de Châlons ; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes, sans l'être, et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le P. de la Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, était en effet à la tête de l'église gallicane. Le P. Quesnel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, et plusieurs autres du même parti : il en était devenu chef après la mort du fameux Arnauld, et jouissait

comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret, indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que la faction, et plus puissants, déterrerent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécuterent auprès de Philippe V, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort, en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta on saisit tous ses papiers, et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon, célebre visionnaire, femme riche, et qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'isle de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, et même

avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son isle, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encore dans les manuscrits de Quesnel un projet plus coupable s'il n'avait été insensé. Louis XIV ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une treve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom des *disciples de saint Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette treve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si long-temps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit; il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matieres d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagerent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre: c'était en effet faire condamner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le

plus zélé. On se flattait avec raison que le pape Clément XI mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de Sfondrate, et que M. de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'Albani, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à Quesnel ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa point : le pape Clément XI donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de Quesnel. Mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît : la cour était mécontente de Clément XI, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret; il ne fut point reçu en France; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de la Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de madame de Maintenon.

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques : cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur : plus Louis XIV vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministere considérable. Ce

poste fut donné à le Tellier, fils d'un procureur de Vire en basse Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent: il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait: il avait à venger ses injures particulieres. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises; il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles; et il ne savait rien ménager. Il remua toute l'église de France; il dressa, en 1711, des lettres et des mandements, que des évêques devaient signer; il leur envoyait des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies; elles furent découvertes, et n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mysteres d'iniquité;* le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines pour faire réussir les choses divines; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs: Fénélon n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de

Noailles avait contribué à le faire condamner; et Quesnel payait alors pour madame Guyon.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractere de cette dame, qui n'avait guere de sentiments à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi: trois lignes de sa main au cardinal de Noailles développent tout ce qu'il faut penser et d'elle, et de l'intrigue du P. le Tellier, et des idées du roi, et de la conjoncture. « Vous me connaissez assez pour « savoir ce que je pense sur la découverte nouvelle; « mais bien des raisons doivent me retenir de par- « ler. Ce n'est point à moi à juger et à condamner; « je n'ai qu'à me taire et à prier pour l'église, pour « le roi, et pour vous. J'ai donné votre lettre au « roi; elle a été lue: c'est tout ce que je puis vous « en dire, étant abattue de tristesse. »

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confesser le roi; mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. « Je crains, écrivit-il à madame de Maintenon, de « marquer au roi trop de soumission en donnant « les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je « prie Dieu de lui faire connaître le péril qu'il « court en confiant son ame à un homme de ce « caractere. »

On voit dans plusieurs mémoires que le P. le Tellier dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, ou le

cardinal la sienne. Il est très vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du P. le Tellier, des évêques qui espéraient le chapeau, employerent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux et de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels, et de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux, au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison et par tous les magistrats, Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, et de faire venir la fameuse constitution *Unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le jésuite le Tellier et son parti envoyerent à Rome cent trois propositions à condamner : le saint-office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713 : elle vint, et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme, et elle fut prête d'en causer un : la clameur fut générale, parceque, parmi ces cent et une propositions, il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris : quarante accepterent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnerent en

même temps des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples: ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi, et la multitude. Mais le cardinal de Noailles, et sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs: ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs même à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement: le roi ne le souffrit pas; il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs dioceses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public: sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle; et cependant elle y fut enregistrée. Le ministere avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants.

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec les réserves des droits ordinaires de la cou-

ronne, des libertés de l'église gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques; mais le cri perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissy, l'un des plus ardents défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Geneve qu'à Paris.

Les esprits étaient sur-tout révoltés contre le jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant : son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accusés de jansénisme. On faisait accroire à Louis XIV, trop ignorant dans ces matieres, que c'était le devoir d'un roi très chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite le Tellier les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monuments de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlements du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de Louis XV. Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national. Ainsi un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent, et sa religion.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractere, et plus encore par la persécution, on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque qui n'aurait pas reçu la bulle purement et simplement, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier Voisin, secrétaire d'état de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piece. Le premier président de Mesme en remontra au roi les conséquences. On traina l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublerent et avancerent ses derniers moments. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire : les domestiques du roi indignés lui refuserent deux fois l'entrée de la chambre, et enfin ils le conjurerent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le

président. On exila le jésuite le Tellier, chargé de la haine publique, et peu aimé de ses confreres.

Les évêques opposés à la bulle appelerent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocese de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel; et enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717; mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'église de France resta divisée en deux factions, les *acceptants* et les *refusants*. Les acceptants étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous Louis XIV, avec les jésuites et les capucins : les refusants étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptants se prévalaient de Rome; les autres, des universités, des parlements, et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de Mailly, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa; il fu cardinal. Un évêque de Soissons, nommé Languet, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant signifié à ce corps que « ce « n'était pas à lui à le juger même pour un crime de « lese-majesté », il fut condamné à dix mille livres d'amende : mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt aussi cardinal.

Rome éclatait en reproches ; on se consumait en négociations ; on appelait, on réappelait ; et tout cela pour quelques passages, aujourd'hui oubliés, du livre d'un prêtre octogénaire qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua plus qu'on ne croit à rendre la paix à l'église. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes excitée par cette amorce fut si générale, que ceux qui parlerent ensuite de jansénisme et de bulle ne trouverent personne qui les écoutât : Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontieres d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on faisait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposerent silence aux disputes ecclésiastiques ; et le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'église de France. Sa politique y était intéressée : il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne, et cent évêques (1).

Il fallait engager le cardinal de Noailles, non seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel qu'il regardait comme légitime ; il fallait obtenir de lui plus que Louis XIV, son bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parle-

(1) On verra dans le Siecle de Louis XV quelles furent les vues et la conduite du régent.

ment, qu'il avait exilé à Pontoise. Cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine* qui contenta presque les deux partis; on tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil avec les princes et les pairs faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'humanité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avait enregistré, mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire le maintien des libertés de l'église gallicane et des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; et on afficha son mandement de rétractation le 20 auguste 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, du Bois, fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de Louis XIV avait échoué. Personne n'ignore quelles étaient la conduite, la maniere de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux du Bois subjugua le pieux Noailles. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils appaiserent, quel ridicule ils jeterent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule servirent encore à la paix. On se

lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelants restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentiments.

Mais il y eut quelques évêques connus, et quelques ecclésiastiques ignorés, qui persisterent dans leur enthousiasme janséniste : ils se persuaderent que Dieu allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font des évêques de province et des habitués de paroisses, ils n'auraient pas écrit que Dieu anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de Fleuri eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumenes dangereux à l'état.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape Benoît XIII, de l'ancienne maison Ursini, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de Dieu même. Ursini et Fleuri firent donc convoquer un petit concile dans Embrun pour condamner Soanen, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était Tencin, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il

avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui fripponnait au jeu. Mais il avait converti Lass le banquier, contrôleur-général, et de presbytérien écossais, il en avait fait un français catholique: cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent, et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria Dieu pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et sur-tout le président du concile, indignerent toute la France; et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janséniste eut recours à des miracles; mais les miracles ne faisaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims, nommé Rousse, mort, comme on dit, en odeur de sainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorses; le saint sacrement, porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, guérit en vain la femme la Fosse d'une perte de sang au bout de trois mois, en la rendant aveugle.

Enfin des enthousiastes s'imaginerent qu'un diacre, nommé Pâris, frere d'un conseiller au parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetiere de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti qui allerent prier sur son tombeau eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnerent de légeres convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de

peuple, la foule s'y pressait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secousses, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau; on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques moments; ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus, parcequ'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait, les miracles redoublaient; et il fallut enfin fermer le cimetiere, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allerent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre Pâris fut en effet le tombeau du jansénisme dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siecle ils avaient affaire.

La superstition alla si loin, qu'un conseiller du parlement, nommé Carré, et surnommé Montgeron, eut la démence de présenter au roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, muni d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe et victime d'insensés, dit dans son mémoire au roi, « qu'il faut croire aux témoins qui se font « égorger pour soutenir leurs témoignages ». Si son livre subsistait un jour, et que les autres fussen

perdus, la postérité croirait que notre siecle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte qui, n'étant plus soutenue par des Arnauld, des Pascal et des Nicole, et n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement: on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison et font tort à la religion, s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuants, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes du feu dont ils essaient de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent, la dispute du molinisme et du jansénisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas du siecle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire, comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les jésuites semblerent entraînés dans la chûte du jansénisme; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont le Tellier avait abusé : leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé les confondirent avec les autres

religieux ; et ceux-ci ayant été abaissés par eux, les rabaisserent à leur tour. Les parlements leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux, en condamnant quelques uns de leurs écrits, qu'on aurait pu oublier. L'université, qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse ; et ils attendirent pour reprendre leur ascendant que le temps leur fournît des hommes de génie et des conjonctures favorables: mais ils furent bien trompés dans leurs espérances ; leur chûte, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien Louis XIV avait eu tort de leur donner sa confiance.

Il serait très utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un molíniste et un janséniste : on rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite mal-

heureuse des progrès de l'esprit humain dans le siecle de Louis XIV que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances ; ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques, qui n'aurait laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'église : son nom était Bouvieres de la Mothe ; sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de Guyon, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté, et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Geneve, nommé La Combe, fut son directeur. Cet homme connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déja atteinte. L'envie d'être une sainte Thérese en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que sainte Thérese. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara tout entiere de son cœur.

Son directeur La Combe la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire

de Geneve fait sa résidence. C'était déja une très grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncecement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, sur-tout celles des femmes, et de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît sortir du pays elle et son directeur. Ils s'en allerent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre sous le nom des *Torrents*, écrits du style dont elle parlait; et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa; elle envoya sa prophétie au P. La Combe. « Tout l'enfer se « bandera, dit-elle, pour empêcher les progrès de « l'intérieur et la formation de Jésus-Christ dans les « ames : la tempête sera telle qu'il ne restera pas

« pierre sur pierre ; et il me semble que dans toute « la terre il y aura trouble, guerre et renversement. « La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le « dragon se tiendra debout devant elle. »

La prophétie se trouva vraie en partie : l'enfer ne se banda point ; mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'archevêque de Harlai de Chanvalon obtint un ordre du roi pour faire enfermer La Combe comme un séducteur, et pour mettre dans un couvent madame Guyon comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame Guyon, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée madame de la Maison-Fort, favorite de madame de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers : toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute-puissante de madame de Maintenon imposa silence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à madame Guyon. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénélon, après avoir dîné en tiers avec madame de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Charost, étaient de ces mystères.

L'abbé de Fénélon, alors précepteur des enfants de France, était l'homme de la cour le plus séduis-

sant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux; avec tout cela il avait je ne sais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de madame Guyon, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans madame Guyon qu'une ame pure, éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties, et à galimatias, qui suffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. Mais Fénélon, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour; il excusait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentiments qui l'avaient charmé.

Madame Guyon, assurée et fiere d'un tel disciple, qu'elle appelait son fils, et comptant même sur madame de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres, Godet, dans le diocese duquel est Saint-Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premieres poursuites.

Madame de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espece de secte, et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos, rompit tout commerce avec madame Guyon, et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénélon voyait un orage se former, et craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célebre Bossuet, évêque de Meaux, regardé comme un pere de l'église. Elle se soumit aux décisions de ce prélat, communia de sa main, et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de Noailles, et l'abbé Tronson, supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblerent secrètement au village d'Issi, près de Paris. L'archevêque de Paris, Chanvalon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocese, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Madame Guyon se retira dans la ville de Meaux même ; elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, et promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénélon fut élevé à l'archevêché de Cambrai, en 1695, et sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais madame Guyon, accusée de dogmatiser toujours, apres avoir promis le si-

lence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse pour l'état. Elle ne pouvait l'être; et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait souvent :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense :
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison madame Guyon, qui avait épousé Jésus-Christ dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques; dans ce temps-là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de Marie d'Agreda, qui avait eu plus de visions et de révélations que tous les mystiques ensemble; et, pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en Sorbonne cette même d'Agreda, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la Sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie; mais c'en est sans doute une très grande d'avoir donné à toutes

les extravagances de cette espece le poids qu'elles ont encore quelquefois.

Bossuet, qui s'était long-temps regardé comme le pere et le maître de Fénélon, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confreres, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât madame Guyon avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales. Fénélon ne voulut lui sacrifier ni ses sentiments ni son amie. On proposa des tempéraments; on donna des promesses : on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocese, fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des saints;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élevent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guere. L'évêque de Meaux et ses amis se souleverent contre le livre; on le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à Bossuet, dont il respectait la réputation et les lumieres. Celui-ci se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de Cambrai.

Cet enthousiasme ne parut pas sincere aux nombreux amis de Fénélon; les courtisans penserent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme Bossuet regardât comme une hérésie fatale la chimere pieuse

d'aimer Dieu pour lui-même : il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrete pour Fénélon, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrere et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations, qui déshonoraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, et que le zele de la religion sanctifie les procédés lâches.

Le roi et madame de Maintenon consultent aussitôt le P. de la Chaise : le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'archevêque de Meaux n'était pas janséniste, mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées ; et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. Bossuet écrivit contre Fénélon. Tous deux envoyerent leurs ouvrages au pape Innocent XII, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à Fénélon ; on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol Molinos, le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai : c'était le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi Molinos. Ce cardinal d'Estrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agréments de la société que de théologie, avait persécuté Molinos pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre ; il avait même engagé le

roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément : de sorte que Louis XIV se trouvait sans le savoir l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matieres délicates, que de trouver, dans un livre qu'on juge, des passages ressemblants à ceux d'un livre déja proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, et le cardinal de Bouillon, depuis peu ambassadeur de France à Rome ; M. de Meaux avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de Bossuet, que le P. de la Chaise n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que madame de Maintenon abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape Innocent XII qu'on lui avait déféré le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait sa sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté que parcequ'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de madame de Maintenon : les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le P. de la Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine ; que le jésuite avait adroi-

tement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de Fénélon, et que ce précepteur des enfants de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune ; qu'il s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour prévenir un éclat dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Il est très vrai que Fénélon ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame Guyon et avec madame de la Maison-Fort. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austeres, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son regne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. Fénélon, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes qu'il développa ensuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de Platon que de la maniere dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi : il les redit quelque temps après à M. de

Malezieux, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de Malezieux, et ce que le cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Depuis cette conversation le roi crut aisément que Fénélon était aussi romanesque en fait de religion qu'en fait de politique.

Il est très certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. Godet Desmarets, évêque de Chartres, qui gouvernait madame de Maintenon et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi: ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule dans laquelle il n'entendait rien. Il était sans doute très aisé de la laisser tomber, puisqu'en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre Fénélon.

Le roi ordonna au cardinal de Bouillon, alors son ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'auguste (que nous nommons si mal-à-propos *aoust*) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique: il écrivit de sa propre main au pape Innocent XII pour le presser de décider.

La congrégation du saint-office nomma pour instruire le procès un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant et un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux et les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se

livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs examinerent pendant trente-sept conférences trente-sept propositions, les jugerent erronées à la pluralité des voix; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve; il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre; il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnerent tous les cœurs, et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. Fénélon vécut toujours depuis dans son diocese en digne archevêque, en homme de lettres : la douceur de ses mœurs, répandue dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent; la persécution et son Télémaque lui attirerent la vénération de l'Europe : les Anglais sur-tout, qui firent la guerre dans son diocese, s'empresserent à lui témoigner leur respect; le duc de Marlborough prenait soin qu'on épargnât ses terres : il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé, et il aurait eu part au gouvernement si ce prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique et honorable, on voyait combien il était difficile de se détacher d'une

cour telle que celle de Louis XIV; car il y en a d'autres que plusieurs hommes célebres ont quittées sans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le consulta sur des points épineux qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes pensent: il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si l'on peut l'offenser en choisissant mal? Il faisait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe qui cherchait à s'instruire; et l'archevêque répondait en philosophe et en théologien.

Après avoir été vaincu sur les disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât point des querelles du jansénisme; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort; l'archevêque de Cambrai en usa de même: il espéra qu'il reviendrait à la cour, et qu'il y serait consulté; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude! Ses desirs cependant étaient modérés comme ses écrits; et même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes: semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches, Huet, l'un des plus savants hommes de l'Europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la plupart des sciences, et celle de l'esprit humain. L'archevêque

de Cambrai (qui le croirait!) parodia ainsi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir :
Je ne veux en partage
Que badinage;
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le marquis de Fénélon, depuis ambassadeur à la Haye; c'est de lui que je les tiens : je garantis la certitude de ce fait. Il serait peu important par lui-même s'il ne prouvait à quel point nous voyons souvent avec des regards différents, dans la triste tranquillité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand et si intéressant dans l'âge où l'esprit plus actif est le jouet de ses desirs et de ses illusions.

Ces disputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté, se sont évanouies : on s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités. L'esprit philosophique, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique; et les fanatiques même, qui s'élevent contre les philosophes, leur doivent la paix dont ils jouissent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétisme, si malheureusement importante sous Louis XIV, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, perdit à la cour le cardinal de Bouillon. Il était neveu de ce célebre Turenne à qui le roi avait dû son salut dans la guerre civile, et depuis l'agrandissement du royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant par ses lettres qu'il ne trahit jamais son ministere en étant fidele à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien nommé Giori, qui était auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance et le calomnia dans ses lettres; et, poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus; et après l'avoir obtenu il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de Bouillon à la cour. Le roi l'accabla de reproches comme s'il avait trahi l'état. Il paraît pourtant par toutes ses dépêches qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité.

Il obéissait aux ordres du roi en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques, qui sont les alchimistes de la religion; mais il était fidele à l'amitié en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de Fénélon. Supposé qu'il importât à l'église qu'on n'aimât pas Dieu pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri: mais le roi malheureusement voulut que Fénélon fût condamné, soit aigreur contre lui, ce qui semblait au-dessous d'un grand roi, soit asservissement au parti contraire, ce qui semble encore plus au-dessous de la dignité du trône. Quoi qu'il en soit, il écrivit au cardinal de Bouillon, le 16 mars 1699,

une lettre de reproches très mortifiante : il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai ; elle est d'un homme piqué. Le Télémaque faisait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; et les Maximes des saints, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le Télémaque, qu'il avait lu.

On rappela aussitôt le cardinal de Bouillon : il partit ; mais ayant appris à quelques milles de Rome que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir sur ses pas pour prendre possession de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du sacré college donne à Rome de très grandes prérogatives ; et, selon la maniere de penser de ce temps-là, c'était une chose agréable pour la France qu'elle fût occupée par un Français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de se mettre en possession de son bien, et de partir ensuite ; cependant cette démarche aigrit le roi sans retour : le cardinal en arrivant en France fut exilé, et cet exil dura dix années entieres.

Enfin, lassé d'une si longue disgrace, il prit le parti de sortir de France pour jamais, en 1710, dans le temps que Louis XIV semblait accablé par les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince Eugene et le prince d'Auvergne, ses parents, le reçurent sur les frontieres de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et la démission de sa charge de grand-aumônier de France, en lui écri-

vant ces propres paroles : « Je reprends la liberté « que me donnaient ma naissance de prince étranger, « fils d'un souverain, ne dépendant que de Dieu, « et ma dignité de cardinal de la sainte église ro- « maine et de doyen du sacré college.... Je tâcherai « de travailler le reste de mes jours à servir Dieu et « l'église dans la premiere place après la su- « prême, etc. »

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non seulement sur l'axiôme de plusieurs jurisconsultes qui assurent que « qui renonce à tout « n'est plus tenu à rien », et que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qu'en effet le cardinal était né à Sédan dans le temps que son pere était encore souverain de Sédan ; il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractere ineffaçable ; et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la premiere place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'Aguesseau, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui rendirent contre lui un décret de prise de corps, et confisquerent tous ses biens. Il vécut à Rome honoré, quoique pauvre, et mourut victime du quiétisme, qu'il méprisait, et de l'amitié, qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il

ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de la Trimouille, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte : « On peut « tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de l'o- « pinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il suffira « que la place dont le cardinal de Bouillon est pré- « sentement ébloui lui paraisse inférieure à sa nais- « sance et à ses talents; il se croira toute voie per- « mise pour parvenir à la premiere place de l'église, « lorsqu'il en aura contemplé la splendeur de plus « près. »

Ainsi en décrétant le cardinal de Bouillon, et en donnant ordre qu'on le « mît dans les prisons de « la conciergerie, si on pouvait se saisir de lui », on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique, et qu'alors en s'unissant avec les ennemis de Louis XIV il ne se vengeât encore plus que le prince Eugene; les armes de l'église ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX.

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuerent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

Ce n'était pas assez pour l'inquiétude de notre esprit que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut

encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvements, mais elle caractérisa plus qu'aucune autre cet esprit actif, contentieux et querelleur qui regne dans nos climats.

Le jésuite Matthieu Ricci, sur la fin du dix-septieme siecle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore, en philosophie et en littérature, à-peu-près ce que nous étions il y a deux cents ans: le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit; mais la morale et la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrerent dans ce vaste empire; et, à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter secrètement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfants du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains qui partageaient la mission accuserent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire son

fondées sur le droit le plus naturel ensemble et le plus sacré, le respect des enfants pour les peres. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et sur-tout à Confutzée, nommé par nous Confucius, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours pour honorer leurs ancêtres; les lettrés, en public, pour honorer Confutzée. On se prosterne suivant leur maniere de saluer les supérieurs; ce que les Romains, qui trouverent cet usage dans toute l'Asie, appelerent autrefois *adorer:* on brûle des bougies et des pastilles: des colaos, que les Portugais ont nommés mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénere Confutzée, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses peres et Confutzée pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique dont quelques Chinois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les dominicains déférerent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome, en 1645: le saint-office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois et de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire sans fermer toute entrée à la religion chré-

tienne dans un empire si jaloux de ses usages : ils représenterent leurs raisons. L'inquisition, en 1656, permit aux lettrés de révérer Confutzée, et aux enfants chinois d'honorer leurs peres, « en protestant contre la superstition, s'il y en avait. »

L'affaire étant indécise, et les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité à Rome de temps en temps ; et cependant les jésuites qui étaient à Pékin se rendirent si agréables à l'empereur Cam-hi, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célebre par sa bonté et par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires, et d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique, et petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant si soumis par l'usage aux lois de l'empire, qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme, qu'il fallut s'adresser à un tribunal, et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin en 1692 le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables et par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangeres : quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les pays qu'on appelle « les parties des infideles », choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé Maigrot, pour aller présider en qualité de vicaire à la mission de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoise dans le Fokien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non seulement les rites

observés pour les morts superstitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le sentiment de tous les rigoristes de France. Ces mêmes hommes qui se sont tant récriés contre Bayle, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une société d'athées pouvait subsister, qui ont tant écrit qu'un tel établissement est impossible, soutenaient froidement que cet établissement florissait à la Chine dans le plus sage des gouvernements. Les jésuites eurent alors à combattre les missionnaires leurs confreres plus que les mandarins et le peuple : ils représenterent à Rome qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées et idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiere, en ce cas il était difficile qu'ils invoquassent les ames de leurs peres et celle de Confutzée : un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous ; mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de Rome ; cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savants missionnaires, le P. le Comte, avait écrit dans ses mémoires de la Chine, « que ce peuple a conservé pendant deux mille ans « la connaissance du vrai Dieu ; qu'il a sacrifié au « Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; « que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de « la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur « et dans la corruption. »

Nous avons vu que cette nation remonte, par une histoire authentique et par une suite de trente-six éclipses de soleil calculées, jusqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge universel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être suprême ; leur culte fut la justice : ils ne purent connaître les lois successives que Dieu donna à Abraham, à Moïse, et enfin la loi perfectionnée du Messie, inconnue si longtemps aux peuples de l'occident et du nord. Il est constant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le septentrion, étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaste empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaissant un seul Dieu, dont le culte simple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient justifier les expressions du jésuite le Comte : cependant comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne.

L'abbé Boileau, frere de Despréaux, non moins critique que son frere, et plus ennemi des jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blasphême. L'abbé Boileau était un esprit vif et singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies : il est l'auteur du livre des Flagellants, et de quelques autres de cette espece. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; et Despréaux son frere disait de lui : « S'il n'avait été docteur de Sorbonne, « il aurait été docteur de la comédie italienne ». Il déclama violemment contre les jésuites et les Chinois,

et commença par dire que « l'éloge de ces peuples « avait ébranlé son cerveau chrétien ». Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats : un docteur, nommé le Sage, opina qu'on envoyât sur les lieux douze de ses confreres les plus robustes s'instruire à fond de la cause. La scene fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois fausses, scandaleuses, téméraires, impies, et hérétiques.

Cette querelle, qui fut aussi vive que puérile, envenima celle des cérémonies ; et enfin le pape Clément XI envoya, l'année d'après, un légat à la Chine : il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela est plus absurde que si la république de Saint-Marin se portait pour médiatrice entre le grand-turc et le royaume de Perse.

L'empereur Cam-hi reçut d'abord le patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté : mais on peut juger quelle fut sa surprise quand les interpretes de ce légat lui apprirent que les chrétiens qui prêchaient leur religion dans son empire ne s'accordaient point entre eux, et que ce prélat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, et qu'on soupçonnait même sa majesté chinoise et les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait

un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire : mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion, contre les usages de son pays, et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience : il savait très peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caracteres peints en or au-dessus de son trône : Maigrot n'en put lire que deux; mais il soutint que les mots *kieng-tien*, que l'empereur avait écrit lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer par interpretes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen; il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts : l'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir; il ordonna que tous les Européans qui voudraient rester dans le sein de l'empire viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes, et subir un examen.

Pour le légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur pour signifier *le Dieu du ciel*,

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal: il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputerent sa mort: ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire décréditerent la religion qu'ils annonçaient: elle fut encore plus décriée, lorsque la cour, ayant apporté plus d'attention à connaître les Européans, sut que non seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que, parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur Cam-hi mourut en 1724: c'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très éclairés, qui par leurs services mériterent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déja dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrieme fils, Yontching, nommé par lui à l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône, sans que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que, dans toutes les conditions, c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernieres volontés d'un pere.

Le nouvel empereur Yontching surpassa son pere dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encourages plus l'agriculture. Il porta

son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitieme ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé par les magistrats de son canton le plus diligent, le plus industrieux, et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues: il restait laboureur, avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, et de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce réglement, si éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, subsiste encore.

Ce prince ordonna que, dans toute l'étendue de l'empire, on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même: l'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme; l'autre, la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les disettes. Toutes les provinces faisaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles, et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monuments. « Quand « j'ai accordé des graces, dit-il dans son rescrit aux « mandarins, ce n'est pas pour avoir une vaine

« réputation; je veux que le peuple soit heureux;
« je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous
« ses devoirs. Voilà les seuls monuments que j'ac-
« cepte ».

Tel était cet empereur; et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne. Les jésuites avaient déja plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême: on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon faisaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes qui aigrissaient les missionnaires des différents ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposerent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais, qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminerent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice du christianisme. L'arrêt fut porté le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires: l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient

être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin pour avoir soin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé Parennin, dont j'ai déja fait l'éloge, homme célebre par ses connaissances et par la sagesse de son caractere, qui parlait très bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non seulement comme interprete, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur Cam-hi, et conservait encore celle d'Yontching. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui: il obtint, avec deux autres jésuites, audience du prince, frere de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt, et d'en faire le rapport. Parennin rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince, qui les protégeait, leur dit: « Vos affaires m'em-« barrassent; j'ai lu les accusations portées contre « vous: vos querelles continuelles avec les autres « Européans sur les rites de la Chine vous ont « nui infiniment. Que diriez-vous si, nous trans-« portant dans l'Europe, nous y tenions la même « conduite que vous tenez ici? en bonne foi, le « souffririez-vous »? Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince

parlât à l'empereur en leur faveur; et lorsqu'ils furent admis au pied du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déja rapporté ces paroles : « Si vous « avez su tromper mon pere, n'espérez pas me trom- « per de même » (1).

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrètement dans les provinces sous le successeur du célebre Yontching: ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous faisons exécuter en France les prédicants huguenots qui viennent faire des attroupements, malgré les ordres du roi. Cette fureur des prosélytes est une maladie particuliere à nos climats, ainsi qu'on l'a déja remarqué: elle a toujours été inconnue dans la haute Asie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe; et nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe.

Les jésuites même attirerent la mort à plusieurs Chinois, et sur-tout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le dernier supplice? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe, en prétendant que Dieu se déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître

(1) Voyez l'Essai sur les mœurs.

quatre croix dans les nuées sur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs Lettres édifiantes et curieuses : mais si Dieu avait voulu que la Chine fût chrétienne, se serait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois?

TABLE DES PIECES

CONTENUES

DANS LE TROISIEME VOLUME.

CHAP. XXIX. Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, etc. Page 5
CHAP. XXX. Finances et réglements. 33
CHAP. XXXI. Des sciences. 53
CHAP. XXXII. Des beaux-arts. 60
CHAP. XXXIII. Suite des arts. 84
CHAP. XXXIV. Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV. 89
CHAP. XXXV. Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables. 99
CHAP. XXXVI. Du calvinisme au temps de Louis XIV. 118
CHAP. XXXVII. Du jansénisme. 151
CHAP. XXXVIII. Du quiétisme. 187
CHAP. XXXIX. Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuerent à faire proscrire le christianisme à la Chine. 205

FIN DU TROISIEME VOLUME.

AUG 31 1955